Union Africaine

FishGov 2 Project

EUROPEAN UNION

RAPPORT FINAL

EVALUATION DE L'ALIGNEMENT DES STRATEGIES NATIONALES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE ET DES PLANS NATIONAUX D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

AU CADRE POLITIQUE ET STRATEGIE DE REFORME EN AFRIQUE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Préparé par : Mr Oumarou ALI ABDOU,

Citation : UA-BIRA, 2025 EVALUATION DE L'ALIGNEMENT DES STRATEGIES NATIONALES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE ET DES PLANS NATIONAUX D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

Tous droits réservés. La reproduction et la diffusion du matériel contenu dans ce produit d'information à des fins éducatives ou à d'autres fins non commerciales sont autorisées sans l'autorisation écrite préalable des titulaires des droits d'auteur, à condition que la source soit pleinement reconnue. La reproduction du contenu de ce produit d'information à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite des titulaires des droits d'auteur.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à :

Le directeur
Union africaine - Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA)
Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100, Nairobi, KENYA
Ou par courriel à : BIRA.office@UA-BIRA.org

Publié par UA-BIRA, Nairobi, Kenya

Copyright : © 2025 Union africaine - Bureau interafricain pour les ressources animales (UA-BIRA)

RESUME EXECUTIF

Le Niger regorge d'énormes potentialités en ressources en eau de surface et souterraine qui sont exploitées et gérées dans le cadre de la pêche et de l'aquaculture. Une centaine d'espèces de poissons habitent nos pêcheries lacustres et fluviales auxquelles s'ajoutent des fermes aquacoles dont les productions évoluent en dents de scie mais qui peuvent faire l'objet d'amélioration. Les activités de pêche et d'aquaculture font face à des contraintes diverses telles que la dégradation des habitats et de l'environnement des poissons qui se traduisent par la réduction de la surface des plans d'eau, la réduction de l'écoulement des cours d'eau, l'augmentation des pollutions physiques et chimiques, la prolifération des plantes aquatiques envahissantes et les effets négatifs liés au changement climatique. A l'instar des autres secteurs, le domaine de la pêche et de l'aquaculture dispose d'une gamme des mesures d'adaptation et d'atténuation qui relèvent du changement climatique.

L'étude sur l'évaluation de l'alignement des stratégies nationales de pêche et d'aquaculture et des plans nationaux d'investissement agricole au Cadre Politique et à la Stratégie de Réforme et l'adaptation au changement climatique a été réalisée suivant une approche participative et inclusive.

Les résultats de cette étude ont relevé que l'Etat Nigérien alloue au secteur de l'Agriculture en moyenne 12% des dotations budgétaires depuis 2011 en respect à la déclaration de Maputo de 2003. Cependant, le Niger ne dispose actuellement pas d'un Plan National d'Investissement Agricole plutôt d'un Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) qui finance les producteurs et les autres chaines de valeur Agricoles prioritaires notamment celle du poisson. Le plan national d'adaptation au changement climatique opte à un certain nombre de mesures d'adaptation et d'atténuation d'émission des gaz à effet de serre via la contribution déterminée nationale dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture comme UTCATF (Utilisation des Terres et Changement d'Affectation des Terres et Foresterie) qui est l'ex. AFAT (Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres). Les actions/ activités de la pêche et de l'aquaculture représentent 69,12% des investissements du secteur des zones humides de la priorité stratégiques 5 du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique.

Les stratégies nationales de la pêche et de l'aquaculture via leurs plans d'actions prennent en compte l'aspect changement climatique. La domestication des instruments régionaux et mondiaux en lien avec le changement climatique dans les politiques et stratégies nationales et de rehausser les budgets alloués au secteur de la pêche et de l'aquaculture suppose des engagements forts non seulement du côté de l'Etat Nigérien mais aussi des Organismes Internationaux. Pour se faire, des recommandations ont été formulées dont entre autres (i) promouvoir de l'aquaculture commerciale selon l'approche Chaines de Valeur, (ii) allouer des moyens conséquents à la recherche-développement avec un suivi de proximité, (iii) Evaluer et accentuer l'opérationnalisation des 2 stratégies de la pêche et de l'aquaculture du Niger sous la conduite « Approche-Programme DPA-STD » en prenant en compte la dimension changement climatique et (iv) faciliter la mobilisation des ressources financières et raffermir le partenariat pour mieux domestiquer les instruments en fonction des réalités spécifiques du Niger dans un temps raisonnable.

TABLE DES MATIÈRES

	RESUME EXECUTIF	***iii***
	ACRONYMES ET SYNONYMES	***vi***
	SYNTHESE EXECUTIVE	***vii***
	INTRODUCTION	***1***
1.	***METHODOLOGIE***	***2***
2.	***PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PNA, 2022)***	***2***
2.1	*Vision et Objectifs*	*3*
2.2	*Axes stratégiques*	*4*
2.3	*Opérationnalisation du PNA*	*4*
3.	***FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (FISAN)***	***5***
3.1	*Vision et Objectifs*	*5*
3.2	*Structuration et accompagnement du FISAN*	*6*
3.4	*Structuration*	*6*
3.5	*Accompagnement*	*7*
3.6	*Champs et envergure*	*7*
3.7	*Subvention du FISAN*	*7*
4.	***LIGNES DIRECTRICES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE SELON LE CADRE POLITIQUE ET LA STRATEGIE DE REFORME***	***9***
4.1	*Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques*	*10*
4.2	*Contribution Nationale Déterminée (CDN)*	*11*
4.3	*Bref aperçu*	*11*
4.4	*FISAN, projets et programmes*	*12*
4.5	*Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable*	*13*
5.	***HARMONISATION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE***	***13***
5.1	*Bref aperçu*	*13*
5.2	*Zones humides*	*14*
5.3	*Foresterie*	*15*

5.4 Description du Changement Climatique par le PNA 16
5.6 Eléments d'influence des politiques et plans nationaux 20
5.7 Risques et effets/ impacts du changement climatique 21

6. ANALYSE FFOM DES PLANS D'ACTIONS NATIONAUX SUR LE CC ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT 23
6.1 Plan d'actions PNA 23
6.4 Plan d'actions SNDDA 29
6.5 Plan d'actions SNDDP 30

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 32

BIBLIOGRAPHIE 34

ANNEXES 37
Annexe 1 : Programmes et projets de l'Axe 2 du PNA (2022) : Mise en œuvre d›un programme d'actions sectoriel prioritaire. 37
Annexe 2 : Listes des programmes et projets exécutés 38
Annexe 3 : Situation des projets et programmes en cours 39
Annexe 4 : Liste des personnes interviewées 43

ACRONYMES ET SYNONYMES

ABN :	Autorité du bassin du Niger
AES :	Alliance des Etats du Sahel
AFAT :	Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres
AGR :	Activités Génératrices des Revenus
AIC :	Agriculture Intelligente face au Climat
CBD :	Convention sur la biodiversité
CCNUCC :	Convention cadre des Nations Unies pour le changement climatique
SE/CNEDD :	Secrétariat Exécutif du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
CES/DRS :	Conservation des Eaux et des Sols et Défense et Restauration des Sols.
CILSS :	Comité Inter-Etat de lutte contre la sécheresse au sahel
CITES :	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CPSR :	Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture
FAO :	Fonds des Nations Unies pour l'alimentation
GDT/E :	Gestion Durable des Terres et des Eaux
GES :	Gaz à effet de Serre
GIRE :	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IA :	Insémination Artificielle
INN :	Pêche illicite, non déclarée et non régulée
MAGEL :	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
NEPAD :	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OER :	Organisme économique régional
OHADA :	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
OIG :	Organisme inter-gouvernemental
PDDAA :	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PISEN :	Projet de Plateforme Intégrée pour la Sécurité de l'Eau au Niger
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PMI :	Petites et Moyennes Industries
PNPA :	Politique nationale de la pêche et de l'aquaculture
PRIA :	Plans régionaux d›Investissement Agricole
PNIA :	Plans Nationaux d›Investissement Agricole
TE :	Technique d'Embouche
UA :	Union Africaine
UEMOA :	Union économique et monétaire Ouest Africain
UTCATF :	Utilisation des Terres et Changement d'Affectation des Terres et Foresterie

SYNTHESE EXECUTIVE

Identification de l'activité	Evaluation de l'alignement des stratégies nationales de pêche et d'aquaculture et des plans nationaux d'investissement agricole au Cadre Politique et à la Stratégie de Réforme et l'adaptation au changement climatique.
Zone couverte	NIGER
Référence de l'étude (contrat)	
Client & Adresse	Bureau Interafricain des ressources animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) ; Kenindia Business Park ; Museum Hill, Westland Road P.O. Box 30786,00100 Nairobi (KENYA)
Consultant	Mr Oumarou ALI ABDOU, Expert en Pêche et Aquaculture. Directeur Régional de l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (DR/APCA) de Dosso. GSM : (+227) 96 27 88 78 E-mail : omarab1@yahoo.fr

INTRODUCTION

Malgré sa position de pays continental le Niger dispose jadis d'un potentiel halieutique important de 410.000 ha de superficie en eau qui donne lieu à des activités de pêche de type artisanal et d'aquaculture. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture contribue au PIB National à 1,2% pour une production de 47 552 tonnes de poissons. Les ressources halieutiques et aquacoles sont issues des pêcheries fluviales, lacustres et des fermes aquacoles. En effet, le poisson fournit des protéines animales de qualité exceptionnelle du point de vue nutritionnelle aux consommateurs. L'essentiel des pêcheries et fermes aquacoles sont situées dans les zones humides classées ou non sites Ramsar du Niger. Plus de 70.000 personnes vivent directement et indirectement de la pêche au Niger. Les revenus tirés de la pêche sont estimés de 158.000 à plus de 880.000 FCFA/pêcheur/an.

Dans le contexte actuel de la vulnérabilité climatique croissante, le secteur de la pêche et de l'aquaculture est fortement impacté à l'instar des autres tels que le secteur des ressources en eau, les zones humides, etc. Le Changement climatique étant un phénomène globalisant, le Niger s'est engagé dans la dynamique mondiale de lutte contre le réchauffement climatique par la signature et la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

En outre, la conception, l'adoption et la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Niger déterminent le respect des engagements de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. La CDN du Niger s'aligne aux politiques et stratégies nationales, notamment la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI-Niger 2035), le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) ainsi que les programmes et projets de gestion durable des ressources naturelles. De ce fait, la mise en œuvre de la CDN permet de contribuer aux objectifs nationaux de développement dont ceux du secteur socio-économique de la pêche et de l'aquaculture. Ces objectifs sont entre autres la lutte contre la pauvreté, l'assurance de la souveraineté alimentaire des Nigériens et des Nigériennes, la promotion de la gestion durable des ressources naturelles et l'utilisation massive des Energies Renouvelables et le renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés.

Cependant, le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture pour améliorer sa contribution au PIB National nécessite des ressources financières conséquentes. Et la mise en œuvre des actions planifiées doit suivre un plan d'investissement national qui s'arrime au Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) prévoyant les actions suivantes :

- L'amélioration des systèmes d'information, de connaissances et de communication ;
- Le renforcement des capacités d'adaptation au niveau local ;
- L'amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques aux niveaux national et régional et ;
- L'identification des opportunités de financement.

La contribution au PIB National dudit secteur est relativement faible et est loin des objectifs assignés dans l'Agenda 63. Ainsi, au Niger le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN)

est le mécanisme innovant de financement de l'Agriculture. Il est constitué d'un ensemble de facilités accessibles aux producteurs, entreprises, collectivités et communautés rurales pour des investissements structurants à tous les segments de la chaine des valeurs des filières Agropastorales et alimentaires.

Ainsi, le présent travail a pour objectif d'évaluer la mesure dans laquelle les stratégies nationales de pêche et d'aquaculture et leurs plans d'actions, les plans d'action en matière de gestion de l'environnement et les plans d'investissement vont s'aligner sur le RSFP et l'adaptation au changement climatique.

1. METHODOLOGIE

L'étude sur l'évaluation de l›alignement des stratégies nationales de pêche et d›aquaculture et des plans nationaux d›investissement Agricole au CPSR et l'adaptation au changement climatique a été réalisée suivant une approche participative et inclusive (Administrations multisectorielles Centrales et Régionales, Institutions de recherche et de formation, Organisations de la Sociétés Civile, Secteur privé, PTFs, OINGs, etc.).

Les méthodes (focus groupe, entretien semi-structuré, etc.) et les outils (guide d'entretien, questionnaire, etc.) utilisés ont permis d'aborder toutes les étapes par objectif de l'étude afin de récolter le maximum des données.

Ainsi, l'harmonisation des Plans nationaux d'investissements Agricoles (PNAI) et des Plans d'investissements Agricoles régionaux (PAIR) avec les changements climatiques et la gestion environnementale a été conduite sur la base des Directives d'affectation suivantes :

- Plan national d'adaptation aux changements climatiques : PANA ;
- Politique et plan nationaux de développement des pêches et de l'aquaculture : SNDDA, SNDDP ;
- Politique et plan nationaux de Management environnemental : PNEDD ;
- Plan National D'Investissement Agricole : FISAN.

2. PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PNA, 2022)

Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) est le point focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Il est l'organe multisectoriel qui coordonne la mise en œuvre des politiques liées au climat. Dans le cadre de la lutte contre les Changements climatiques, le Secrétariat Exécutif du CNEDD a élaboré le Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques. Ce qui corrobore à l'une des recommandations de la Commission de l'Union africaine (2014) où les stratégies et les mesures de réforme des pêches et de l'aquaculture prennent en compte entre autres le renforcement de la capacité d'adaptation au niveau local (interventions d'adaptation pertinentes), l'amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques aux niveaux national et régional et, enfin, l'identification des possibilités de financement.

A la révision du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) aux changements climatiques en octobre 2022, il a été retenu quatorze (14) options d'adaptation aux CC.

Il est important de notifier que l'objectif général était de contribuer à l'atténuation des effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables selon un processus à la fois inclusif et participatif. Ledit processus a permis d'obtenir entre autres les résultats suivants :

- L'identification des secteurs, communautés et zones les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques ;
- L'identification des mesures d'adaptation et des besoins prioritaires des secteurs ;
- L'identification des communautés et les zones les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques ;
- L'identification de quatorze (14) options d'adaptation classées par ordre prioritaire après une analyse multicritères :
 - ✓ l'introduction des espèces fourragères en milieu pastoral ;
 - ✓ la promotion des Banques Aliments Bétail (y compris l'aliment poisson) ;
 - ✓ la réhabilitation des cuvettes pour la pratique des cultures irriguées ;
 - ✓ la diversification et intensification des cultures irriguées ;
 - ✓ la promotion du maraîchage (intégré à la pisciculture) et de l'élevage périurbains (y compris l'élevage des poissons) ;
 - ✓ la promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et le développement des Mutuelles ;
 - ✓ la maîtrise de l'eau ;
 - ✓ la production et la diffusion des informations agro météorologiques ;
 - ✓ la création de banques céréalières ;
 - ✓ la contribution à la lutte contre les maladies climato sensibles ;
 - ✓ le développement des actions de CES/DRS (activités de l'aménagement des pêcheries) à des fins agricoles, forestières et pastorales ;
 - ✓ la vulgarisation des espèces animales (y compris les espèces piscicoles) et végétales les mieux adaptées aux conditions climatiques ;
 - ✓ la protection des berges et la réhabilitation des mares ensablées (aménagement des pêcheries lacustres) ;
 - ✓ le renforcement des capacités techniques, matérielles et organisationnelles des producteurs ruraux (y compris les pêcheurs et les pisciculteurs).

2.1 Vision et Objectifs

La vision du PNA s'arrime avec la « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive » ou « Vision 2035 ».

L'objectif global du PNA est de contribuer au développement durable du pays par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Réduire la vulnérabilité aux impacts du climat changeant en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience des populations et des écosystèmes naturels ;
- Faciliter l'intégration de l'ACC dans les politiques, programmes et activités nouveaux et existants et en particulier, les processus de planification du développement et des stratégies, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon le cas.

Ainsi, le PNA du Niger constitue l'outil de planification de développement intégrant la stratégie d'ACC dans tous les secteurs socio-économiques tel que le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Les actions du PNA au changement climatique sont reparties sur un quinquennat (2022-2027).

2.2 Axes stratégiques

Le PNA se repose sur 3 axes stratégiques interdépendants. Les axes stratégiques ont été identifiés à partir de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM). Les trois axes stratégiques sont :

- **Axe 1 :** Renforcer la coordination entre les institutions pour la prise en compte de l'ACC dans les politiques et programmes nationaux ;
- **Axe 2 :** Mettre en œuvre de programmes d'actions sectoriels prioritaires ;
- **Axe 3 :** Mobiliser les financements pour la mise en œuvre du PNA.

Pour la mise en œuvre du PNA, chaque axe stratégique est subdivisé en priorités stratégiques et chaque priorité stratégique en actions. En somme, les trois axes stratégiques comprennent 11 priorités stratégiques déclinées en 84 actions prioritaires.

2.3 Opérationnalisation du PNA

Dans le but d'intégrer progressivement (à moyen et à long termes) les questions de l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) dans les processus de planification et de budgétisation, le gouvernement nigérien a initié son PNA en mai 2014 avec l'appui de certains organismes supranationaux. Le PNA a pour objectif de réduire la vulnérabilité du pays face aux changements climatiques en renforçant les capacités d'adaptation et la résilience des territoires et des communautés. Il contribuera aussi à la bonne intégration de l'ACC dans les politiques, stratégies et programmes, en particulier celles en lien avec la Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A 2020-2035) et les processus de planification du développement des cinq secteurs concernés (Élevage, Foresterie, Santé publique, Transports et Zones humides) au Niger.

Aussi, le processus du PNA repose sur les principes suivants :

- Le partage des connaissances sur la résilience des communautés et des secteurs socio-économiques face aux changements climatiques ;
- La synergie avec les cadres fédérateurs de développement ;
- L'intégration de l'adaptation dans les politiques et plans nationaux ;
- L'engagement des acteurs et le développement du partenariat ;

- La mise en œuvre rationnelle du PNA axée sur les résultats ;
- La prise en compte de la dimension genre.

S'agissant du dernier principe, le Niger, à l'instar des autres pays de la communauté internationale s'est engagé à intégrer la dimension genre dans toutes les étapes de la chaîne de formulation et de la mise en œuvre des politiques sectorielles, des instruments et des outils opérationnels (CNEDD, 2010). Le Plan d'Action Genre et Changements Climatiques (PAG-CC) est élaboré par le CNEDD en 2022. En effet, le maillon mareyage très important de la chaine de valeur pêche, est constitué en majorité par des femmes et des jeunes. Cela est appuyé par une Politique Nationale de Genre (PNG) élaborée et adoptée en 2008 et un plan décennal (2009-2018) de sa mise en œuvre. Cette politique vient en appui à la loi n°2000-008 sur les quotas (25%) pour améliorer la participation des femmes au développement politique et socio-économique du pays (Ministère de Population, 2007 et PNUE, 2012).

3. FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (FISAN)

Le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle a été créé pour fédérer les initiatives de financement Agricole en vue d'augmenter le volume et la qualité des financements publics et privés afin de promouvoir davantage la transformation du secteur Agricole et assurer pleinement le rôle de moteur de l'économie.

Les textes cadrant la création du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) sont les suivants :

- Décret n°2017-665/PRN du 02 aout 2017 portant création d'un Etablissement Public de Financement (EPF) dénommé du FISAN ;
- Décret n°2017-668/PRN du 02 aout 2017 portant Adoption des statuts du FISAN ;
- Décret n°2018-119/PRN du 16 février 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration (PCA) et PCA/Adjoint ;
- Arrêté n°002/PRN/DIRCAB du 13 Février 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration (CA).

3.1 Vision et Objectifs

Le FISAN vise à améliorer l'offre de services financiers aux producteurs et aux autres acteurs des chaines de valeur (fournisseurs, transformateurs, exportateurs, etc.), avec comme finalités de :

- Soutenir la transformation des systèmes de productions agro-sylvo pastorales et halieutiques au niveau des exploitations familiales et entreprises Agricoles ;
- Favoriser la modernisation des systèmes de transformation et de commercialisation des produits Agricoles et agroalimentaires au niveau des coopératives et Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries et ;
- Appuyer les investissements structurants des Collectivités territoriales et des communautés rurales (travaux d'aménagement et infrastructures aux fins Agricoles, pastorales, sylvicoles et halieutiques).

Le FISAN vise en outre de mettre plus de cohérence dans les pratiques de financement afin de promouvoir :

- Une meilleure coordination de la mobilisation des fonds en appui aux investissements dans le domaine de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
- Une canalisation des fonds mobilisés selon des dispositifs pérennes mis en place sous l'égide de l'Etat ;
- et l'utilisation des fonds mobilisés selon des principes et pratiques, voire règles communes.

3.2 Structuration et accompagnement du FISAN

Le FISAN s'appuie sur des dispositifs d'intervention existants pour atteindre les bénéficiaires à travers trois (3) Facilités. Les principes appliqués dans la construction des facilités sont :

- La valorisation de mécanismes de financements existants ;
- Et le dispositif de gouvernance le plus léger possible.

3.4 Structuration

Le FISAN est composé de trois (3) facilités qui sont :

Facilité 1 « Soutien au financement Agricole » : elle est relative à un appui aux investissements privés à travers le crédit et autres formes de financement (garantie, investissement, etc.). Les appuis de la Facilité 1 concernent exclusivement des activités rentables, qui sont orientées vers le marché et sont créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, dont les revenus monétaires tirés permettent de rembourser les crédits obtenus.

En effet, le financement est accordé aux bénéficiaires (entreprises individuelles, Coopératives simplifiées (SCOOPS) et à Conseil d'Administration (SCOOP-CA), etc.) selon le système à coût partagé qui consiste à apporter une contribution personnelle de 10% du budget du sous projet qui conditionne l'obtention d'une subvention de 40% de l'Etat et un crédit Agricole de 50% auprès d'une institution financière.

Facilité 2 « Financement des Investissements structurants Agricoles » : cette Facilité est relative aux infrastructures et autres actions structurantes à caractère public et non lucratif. Elle valorise les mécanismes de financement des Collectivités territoriales mis en place par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT), et s'adresse exclusivement aux projets d'investissements portés par les Collectivités territoriales dans le but de faciliter la production, le stockage, le conditionnement, la transformation et la commercialisation des produits, ou renforcent la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Facilité 3 « Financement du conseil Agricole, de la recherche Agronomique appliquée et du renforcement de capacités » : elle permet de financer des programmes de conseil Agricole et de la recherche Agronomique appliquée de divers acteurs et de renforcer le savoir-faire en la matière. Elle valorise dans son fonctionnement les structures comme l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA) et le Conseil National de Recherche Agronomique (CNRA). Les appuis de la Facilité 3 concernent le financement de services non matériels, notamment, la diffusion des connaissances par l'information, la démonstration et la formation, le conseil Agricole dans toute sa diversité, la conduite d'expérimentations et de démonstrations, la recherche Agronomique appliquée ou recherche développement, la conduite d'études et d'expertises spécifiques, la structuration de la profession Agricole et le renforcement des capacités des Organisations Paysannes dans la fourniture des services aux producteurs.

3.5 Accompagnement

La mise en œuvre des mesures de structuration et d'accompagnement nécessite des moyens financiers spécifiques dans le cadre de la Facilité 1. La création de conditions favorables au développement du crédit en faveur de l'Agriculture passe par :

- L'amélioration de l'environnement juridique règlementaire du crédit ;
- L'amélioration de l'accessibilité aux services financiers pour les producteurs et ;
- Le renforcement des capacités.

3.6 Champs et envergure

Pour toutes les Facilités confondues, les bénéficiaires finaux des financements du FISAN à travers les dispositifs de financement désignés, sont :

- Les producteurs et productrices Agricoles individuels dont ceux de la pêche et de l'aquaculture ;
- Les organisations des producteurs (groupements, coopératives, associations dont ceux de la pêche et de l'aquaculture) ;
- Les femmes organisées en groupements notamment les mareyeuses et les commerçantes de poissons ;
- Les entreprises rurales y compris les fermiers aquacoles ;
- Les jeunes entrepreneurs ruraux (chaines de valeur poisson).

Ainsi, cette structuration du FISAN représente une contribution au financement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Développement Agricole durable.

3.7 Subvention du FISAN

Les allocations budgétaires en fonction des secteurs/Facilité sont réparties par chaines de valeur prioritaires à l'endroit des bénéficiaires (promoteur/individus, coopératives ou communautés) qui doivent obligatoirement appartenir aux groupes éligibles à la subvention. Ainsi, les chaines de valeur prioritaires de l'Etat sont entre autres : le niébé, le riz, l'oignon, le poivron, la pomme de terre, le sésame, la viande, le poisson, le miel, la gomme arabique, etc. En plus de la pertinence du projet, l'activité Agricole à réaliser doit être conforme au code de subventionnement pour bénéficier du financement de telle sorte que la mise en œuvre du projet ait des impacts socio-économiques (la création d'emploi, la création de revenus, etc.).

Le tableau 1 illustre quelques investissements éligibles au financement de la Facilité 2 du FISAN selon plusieurs secteurs socio-économiques.

Tableau 1 : *Investissements éligibles (y compris ceux de la pêche et de l'aquaculture) de la Facilité 2*

Domaine	Agriculture	Elevage	Environnement	Hydraulique	Aspects transversaux
Investissement éligibles	Construction d'ouvrages de mobilisation des eaux : - Seuil d'épandage, - Micro-barrages, - Barrages, - Captages de source - Etc.	Réalisation et le balisage : • des couloirs de passage, • aires de pâturage, • Etc.	Actions communautaires et préservation et protection de l'environnement : -aménagement des bassins versants (activités d'aménagement des pêcheries), • aménagements forestiers, • bandes pares-feux, • CES/DRS (activités d'aménagement des pêcheries), etc.	Puits pastoraux	Construction des • magasins de stockage, • magasins de conservation des récoltes, • infrastructures liées à la sécurité nutritionnelle
	Aménagements Hydro-agricoles (AHA) (y compris les casiers rizipiscicoles)	Construction de couloir et parcs de vaccination.	Aménagements piscicoles (communautaires)	Forage pastoraux	Construction des • marchés (y compris ceux à poisson), • marchés spécialisés (comptoirs, centres de collecte)
	Aménagement public -des sites de la petite irrigation ; -digues ; -canaux, -etc.	Construction des abattoirs et séchoirs.	Infrastructures de transformation apicole.	Stations de pompage pastorales.	Construction des pistes /routes rurales.
		Construction des marchés à bétail.			La maison du paysan communales, avec ses différentes composantes.

Il faut noter que l'acquisition de ces investissements est conditionnée par le versement d'une contrepartie de 10% du montant total par la collectivité territoriale concernée.

4. LIGNES DIRECTRICES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE SELON LE CADRE POLITIQUE ET LA STRATEGIE DE REFORME

La production nationale était estimée à 45 238 tonnes en 2019 dont 44.984 tonnes pour la pêche de captures soit 99,44% et 254 tonnes représentant la part de la pisciculture soit 0,56%. La proportion des importations est de 583,60 tonnes de poissons surgelés importés d'autres horizons soit 1,3% de la consommation totale nationale. Les exportations notamment en poisson fumé vers le Nigeria ont été interdites à partir de 2015 à cause de l'insécurité qui sévit dans la région de Diffa.

Cependant, les pêcheries et les fermes aquacoles favorables à la réalisation des activités halieutiques auxquelles se greffent d'autres activités connexes, sont confrontées à des menaces par diverses formes de dégradation qui se traduisent par la réduction de la surface des plans d'eau, la réduction de l'écoulement des cours d'eau, l'augmentation des pollutions, la prolifération des plantes aquatiques envahissantes. Et certaines de ces formes de menaces sont des conséquences des effets négatifs liés au changement climatique. Ceci n'est pas sans conséquence sur le développement des chaines de valeur pêche et aquaculture. En effet d'autres goulots d'étranglement persistent dans la transformation, le stockage et la commercialisation (disponibilité dans le temps et l'espace et l'accès au marché) des produits de pêche et d'aquaculture.

En outre, la situation présentée par l'Agence de Développement de l'Union Africaine du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (AUDA-NEPAD) du Niger État membre africain concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'Agriculture en Afrique, n'est pas encourageante (Tab.2).

Tableau 2 : *Situation AUDA-NEPAD du Niger*

PAYS	Élément	Score	Minimum pour 2017	Progrès en Tonne	Année	Observations
Niger	Améliorer le financement des investissements dans l'Agriculture	2,13	6,67	Pas sur la bonne voie	2017	Le Niger obtient un score de 3,5/10 et n'est pas en bonne voie pour mettre en œuvre la Déclaration de Malabo sur la transformation de l'Agriculture en Afrique
	Améliorer la résilience à la variabilité climatique	3,34	6	Pas sur la bonne voie	2017	-

Source : FishGov 2/ AU-IBAR, 2023c

C'est pourquoi, en prélude aux résultats obtenus lors de la mise en œuvre de la première phase du projet de gouvernance des Pêches (FISHGOV1), la deuxième phase FISHGOV2 préconise la fourniture d'un soutien technique aux Etats membres de l'UA et aux institutions régionales par l'alignement de leurs politiques et stratégies nationales en matière de Pêche et d'Aquaculture sur la PFRS africaine et d'autres instruments pertinents relatifs à la pêche et à l'aquaculture au niveau mondial.

En rappel, le Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) auquel les Etats-Membres et Gouvernements Africains alignent leurs politiques et stratégies nationales notamment les actions en matière de pêche et d'aquaculture, s'articule autour des points suivants :

- L'amélioration des systèmes d'information, de connaissances et de communication ;
- Le renforcement des capacités d'adaptation au niveau local ;
- L'amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques aux niveaux national et régional ;
- L'identification des opportunités de financement.

Ainsi, l'alignement sur les changements climatiques et la gestion environnementale selon la PFRS se focalise surtout sur le Plan national d'adaptation aux changements climatiques, la Politique et plans nationaux de développement des pêches et de l'aquaculture, la Politique et plans nationaux de Management environnemental et le Plan National d'Investissement Agricole.

4.1 Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques

Le PNA a été adopté en octobre 2022 par l'Etat Nigérien dans le but de promouvoir l'intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) dans les politiques et stratégies nationales de développement dans l'optique de réduire la vulnérabilité des secteurs de développement et de renforcer leur résilience.

Les principales vulnérabilités dans les secteurs prioritaires (CNEDD, 2022) peuvent être synthétisées comme suit :

- ***Élevage :*** les impacts négatifs des changements climatiques sur les rendements du bétail seront plus fréquents que les impacts positifs et résulteront des changements de température, du régime pluviométrique, des systèmes hydriques et de la non-disponibilité du fourrage.
- ***Foresterie :*** la hausse de la température, entrainerait une augmentation de l'évapotranspiration et la recrudescence des feux de végétation. Beaucoup d'espèces forestières sahéliennes sensibles au stress thermique seront impactées négativement.
- ***Zones humides :*** les changements climatiques ont des impacts sur les systèmes naturels des zones humides, qui peuvent déjà être observés le long des bassins fluviaux. Ces impacts sont dus entre autres à l'augmentation des températures, à la diminution du cumul pluviométrique et à l'augmentation des jours consécutifs sans pluie.
- ***Santé publique :*** les principaux impacts résultent des vagues de chaleur et de l'augmentation des vecteurs par les changements de température et de précipitation.
- ***Transports :*** l'augmentation de la fréquence des inondations, et d'autres événements extrêmes exacerbent d'autres facteurs de stress, avec de conséquences négatives pour le transport et les infrastructures de transport.

Cette vulnérabilité des secteurs socio-économiques aux impacts du changement climatique se résume en trois catégories de contraintes : (i) les contraintes climatiques, (ii) les contraintes environnementales et (iii) les contraintes anthropiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, l'Etat du Niger à travers les services compétents s'est engagé à prendre des mesures d'atténuation des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) à l'horizon 2030 sur les UTCATF (Utilisations des Terres et Changements d'Affectation des Terres et Foresterie) qui est l'ex. AFAT (Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres) et l'énergie ; la Mise à l'échelle des Bonnes Pratiques et des Techniques de Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDT/E) et de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) sur l'ensemble des zones agroécologiques pour augmenter la résilience des écosystèmes et des ménages, et séquestrer le carbone dans les sols et les arbres ; et sur l'Aménagement durable des formations forestières pour réduire les émissions de GES dues à la déforestation.

4.2 Contribution Nationale Déterminée (CDN)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris par des actions ciblées dans les secteurs prioritaires (UTCATF, Energie), le Niger s'est doté comme les autres pays membres, d'un outil stratégique et d'engagement qu'est la Contribution Nationale Déterminée (CDN). Son objectif est de contribuer à la réduction des émissions globales des Gaz à Effet de Serre notamment le maintien de la hausse de température en dessous de 2°C voire 1,5°C à l'horizon 2050 tout en poursuivant son développement socioéconomique sobre en carbone et résilient aux effets néfastes de changements climatiques. Son opérationnalisation contribuera aux objectifs nationaux de développement notamment :

- Lutter contre la pauvreté ;
- Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des Nigériens et des Nigériennes ;
- Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et l'utilisation massive des énergies renouvelables ;
- Renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés.

La CDN Niger 2021, est suivie et évaluée sur la base du volet Atténuation et du volet Adaptation au niveau des aspects UTCATF (Utilisation des Terres et Changement d'Affectation des Terres et Foresterie) qui est l'ex. AFAT (Agriculture, Foresterie et autres Affectation des Terres) et de l'Energie.

4.3 Bref aperçu

La présente Contribution Déterminée au niveau National est un outil stratégique qui s'est aligné aux politiques et stratégies nationales en vue d'amorcer une transition vers une économie sobre en carbone et plus résiliente aux impacts du dérèglement climatique.

Pour lutter contre la dégradation du potentiel productif, le Niger a consenti d'importants efforts et s'engage d'ici 2030, à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) (aucune perte nette), à réduire les zones dégradées de 9 % à 5 % et à augmenter la couverture végétale de 17 % à 19 % (gain net) en vue d'améliorer durablement le cadre de vie et les conditions des populations rurales. Le Niger a également renforcé son ambition d'adaptation et d'atténuation et a mis à jour en 2021 sa Contribution déterminée nationale (CDN) sur la base de nouvelles estimations dans les secteurs de l'Agriculture (pisciculture), de la foresterie (intégrant la pêche) et autres utilisations des terres, et de l'énergie, en utilisant de nouvelles

projections climatiques.

La CDN a traité dans le « volet adaptation » les impacts et mesures d'adaptation dans les sous-secteurs d'UTCATF dont les ressources en eau qui sont des potentialités halieutiques et aquacoles. Les activités de la pêche et de l'aquaculture font partie intégrante des activités réalisées dans les zones humides qui sont largement prises en compte dans le cadre de la Contribution Déterminée Nationale.

4.3.1 Opérationnalisation

La CDN révisée ambitionne des réductions 'inconditionnelles' et 'conditionnelles' selon le scénario de référence de base BAU (Tab.2).

Tableau 2 : *réductions 'inconditionnelles' et 'conditionnelles' en fonction de scénario*

Réductions	BAU 2025		BAU 2030	
	Secteur UTCATF + secteur Agriculture (Ex. AFAT)	Energie	Secteur UTCATF + secteur Agriculture (Ex. AFAT)	Energie
Conditionnelles (%)	14,60	48	22,75	45
Inconditionnelles (%)	4,50	11,20	12,57	10,60

NB : AFAT = secteur UTCATF + secteur Agriculture. En effet, les ressources en eau sont prises en compte dans le secteur UTCATF.

Ainsi, cette contribution s'intéresse à la filière poisson au niveau de tous les maillons (production, transformation, transport, stockage, conservation et commercialisation). Il s'agit de :

- Production : usage des engins de pêche dévastateurs, des moteurs hors-bords très puissants, etc. dégradent ou polluent l'environnement.
- Transformation : appareils et machines électriques ou à combustion, du bois de chauffe entrainant le déboisement, la déforestation et la pollution de l'atmosphère, etc.
- Stockage : appareils et machines électriques ou à combustion et des produits de conservation, etc.
- Conservation : utilisation des produits conservatifs le plus souvent nocifs et polluants, des congélateurs, etc.
- Commercialisation : moyens de transports (motos, véhicules, camions isothermes), des machines et appareils produisant des gaz à effet de serre.

Par conséquent, les mesures d'adaptation et d'atténuation s'appliquent aussi à ces activités émettent des gaz à effet de serre selon l'importance du maillon et qui dégradent l'environnement.

4.4 FISAN, projets et programmes

Dans le cadre de l'alignement des politiques et stratégies nationales au CPRS, l'une des recommandations de la Commission de l'Union africaine (2014) sur les mesures de réforme des pêches et de l'aquaculture est l'identification des possibilités de financement.

En conformité à cette disposition, le Niger à travers le FISAN, les projets et programmes étatiques et de coopération au développement, alloue en moyenne 12% des budgets au Secteur de l'Agriculture depuis 2011. Cela dénote le respect de la Déclaration de Maputo de 2003 qui engage les Chefs d'Etats Africains à l'allocation de 10% de leur budget à l'Agriculture, en vue d'assurer la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, le FISAN ne dispose pas d'un Plan d'actions FISAN plutôt fonctionne sur la base d'un Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA). Les financements des trois (3) Facilités du FISAN sont planifiés dans son PTBA amendé et validé en conseil d'administration. Les budgets sont annuellement variables et alloués en fonction des priorités stratégiques de l'Etat.

4.5 Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable

La politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable adoptée suivant le Décret n°2016-522/PRN/ME/DD du 28 décembre 2016, a pour vision de contribuer au développement économique et social du Niger via une gestion soutenue des ressources naturelles et environnementales, qui puisse accroitre les capacités de résilience des populations aux aléas naturels et les rendre aptes à assurer aux générations présentes et futures, une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

Cette Politique Nationale en matière d'environnement et de développement durable a objectif général d'offrir des conditions générales favorables au développement économique, social et culturel par la préservation et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et le renforcement des mesures d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique afin d'assurer à long terme la sécurité alimentaire des Nigériens et d'améliorer leur cadre de vie.

Au vu de son importance, cette politique s'articule autour de quatre (4) axes stratégiques :

- Gouvernance en matière d'environnement et de développement durable ;
- Gestion durable des terres et des eaux ;
- Gestion durable de l'environnement ;
- Gestion de la diversité biologique.

5. HARMONISATION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

5.1 Bref aperçu

L'Etat du Niger investit en moyenne de 12% du budget national dans les domaines de l'agro-sylvo-pastoral et halieutique. De ce fait, sur la période allant de 2017 à 2021, l'agriculture, l'élevage et la pêche ont contribué à une croissance moyenne de 4,2% dans le secteur primaire.

Les investissements par l'Etat et les PTFs dans le secteur Agricole, ont permis la mise en œuvre effective de la Stratégie et Plan National d'Adaptation face au changement climatique dans le secteur Agricole (SPN2A) et la promotion des emplois verts.

En outre, le Niger s'est doté en 2018 d'une Politique Nationale sur les Zones Humides (PNZH) dont l'objectif est d'assurer une gestion durable des zones humides afin de renforcer leur contribution à la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté, en prenant en compte le contexte des changements climatiques et de la décentralisation. L'actualisation de cette politique en 2018 est assortie d'un Plan d'Action National pour la gestion, la valorisation et l'utilisation durable des Zones Humides (PAZH). En effet, ces zones humides subissent des actions néfastes de l'Homme et des impacts du changement climatique. Ainsi, le Niger inscrit la vision de sa Politique Nationale sur les Zones Humides (PNZH) en ces termes « A l'horizon 2030, les écosystèmes des zones humides sont des espaces aménagés, conservés, viables et durablement gérés afin de fournir des biens et services nécessaires afin de réduire la pauvreté et contribuer à la conservation de la diversité biologique Africaine et mondiale » (ME/SU/DD, 2018).

Cela dénote une amélioration du niveau de prise en compte de l'Adaptation aux Changement Climatique (ACC) dans les politiques sectorielles. Une étude sur les activités d'adaptation a été réalisée dans le cadre du processus PNA (2019). Cette étude s'est appuyée sur tous les projets et programmes exécutés ou en cours d'exécution en matière d'ACC au Niger pendant la période située entre 2006 et 2019. En effet, l'analyse globale des politiques sectorielles fait paraitre une faible intégration des questions d'ACC.

Le Cadre institutionnel est bien encadré par des textes règlementaires. Le Ministère en charge de l'Environnement a pour rôle le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, de l'hydraulique et d'assainissement du cadre de vie. A ce titre, il est chargé de : (i) la protection de l'environnement et du suivi des conventions internationales en matière d'environnement ratifiées par le pays ; (ii) l'élaboration et du suivi des programmes d'éducation environnementale ; (iii) la coordination des activités en matière de lutte contre la désertification et les autres causes de dégradation de l'environnement. A cet effet, il est garant de la mise en œuvre des conventions sur l'environnement dont le Niger est signataire.

5.2 Zones humides

Les sécheresses constituent cependant des menaces potentielles de ces zones humides du Niger. Et les vallées fossiles (Dallols, Goulbi, Korama), les vallées du fleuve, de la Komadougou Yobé, le Lac Tchad et les cuvettes du Manga sont dominés essentiellement par des sols hydromorphes et des vertisols. Donc les zones d'activités de pêche et de l'aquaculture parties intégrantes des Zones Humides sont constituées des sols peu évolués d'apport, des sols hydromorphes et des vertisols réservés à l'Agriculture irriguée. De façon générale, presque tous ces sols ont au moins deux (2) contraintes communes. Ils ont un faible niveau de fertilité et une sensibilité élevée à l'érosion éolienne et hydrique.

Les potentialités halieutiques et aquacoles notamment les ressources en eau de surface, renferment 487 espèces d'algues (Djima, 2013). Les ressources en eau de surface sont évaluées à environ 30 milliards de m^3 par an dont moins de 1% est exploité (MH/A, 2017). Toutefois, l'essentiel de ces écoulements provient du fleuve Niger et de ses affluents de la rive droite. A cela s'ajoutent 1168 mares dont 145 permanentes et 1023 semi-permanentes, et 69 retenues de barrages (CNEDD, 2016). Les eaux souterraines représentent 2,5 milliards de m^3 renouvelables par an dont moins de 20% sont exploités et 2 000 milliards de m^3 non renouvelables situées dans les bassins versants des grands systèmes hydrologiques (MH/A, 2017). Ce secteur en eau est confronté à

d'énormes problèmes environnementaux dus notamment aux aléas climatiques et à la pression anthropique (sécheresses, inondations, impacts potentiel du changements climatiques, etc.). (Tab.3).

A cet effet, une Politique Nationale, un Plan National, et un cadre institutionnel sont cités comme un moyen efficace d´adaptation aux changements climatiques. Du coup, le Niger s'est doté en 2010 et a actualisé en 2018 une Politique Nationale sur les Zones Humides (PNZH) et d'un Plan d'Action National.

Tableau 3 : *Résumé de quelques stress climatiques et potentiels impacts sur le secteur Zones Humides*

Aléas climatiques	Impacts potentiels
Sécheresses	- Changements écologiques dans les écosystèmes - Perte de la diversité biologique des zones humides - Assèchement des terres forestières humides - Réduction de la superficie totale des zones humides
Inondations liées aux fortes pluies soudaines ou aux crues des cours d'eau)	- Prolifération des plantes invasives - Dégradation des sols - Envasement des cours d'eau, en particulier le fleuve Niger ; - Prolifération des maladies climato-sensibles - Destruction des infrastructures socio-économiques en aval.
Hautes températures	- Stress hydrique dû à la chaleur

Source : PNA, 2022.

5.3 Foresterie

Les principaux facteurs de stress du secteur Foresterie liés au climat sont les sècheresses, les inondations, les tempêtes de sable et/ou de poussière, les hautes températures / crises caniculaires, et les feux de brousse (CNEDD, 2014).

Selon le quatrième rapport d'évaluation du GIEC (AR4), une chaine d'impacts détaillée a été proposée pour le secteur Foresterie. Cette chaîne d'impacts permet de comprendre les interactions entre les éléments du risque de changement climatique sur le secteur et les communautés. La proposition de cette chaine a pour objectif d'identifier les mesures d'adaptation qui relèvent uniquement du changement climatique.

Ainsi, les Contraintes et vulnérabilité actuelles du secteur Foresterie face aux changements climatiques sont multiples. Parmi ces contraintes, l'on peut citer entre autres :

- Le manque d'inventaire forestier national ;
- Les variabilités climatiques ;
- La sous-estimation de la contribution du secteur dans le PIB ;
- La faible circulation ou le déficit de partage des informations de base
- relative au secteur.

Le Plan Forestier National du Niger (PFN, 2012-2021) présente un certain nombre de mesures et stratégies d'adaptation du secteur foresterie. Et la mise en œuvre de ce plan passe entre autres par des actions stratégiques ci-après :

- Diversification des productions forestières et extension de la gestion décentralisée des ressources forestières ;

- Promotion et encouragement d'un partenariat avec les initiatives et les investissements privés ;
- Réduction de la part du bois dans la satisfaction des besoins énergétiques des populations à travers la promotion des énergies renouvelables ;
- Préservation de la diversité biologique ;
- Restauration des terres dégradées ;
- Pratique de la RNA ;
- Promotion et encouragement des partenariats qui reposent sur la responsabilisation des différents acteurs de gestion des ressources de la forêt ;
- Et le renforcement des capacités d'intervention des différents acteurs où la formation et la communication constituent le socle de toute activité de développement et surtout en matière de gestion durable des ressources naturelles.

5.4 Description du Changement Climatique par le PNA

Selon le plan d'action de la Stratégie Nationale pour les Zones Humides du Niger 2019-2021, les zones humides du Niger sont constituées de mares, d'oasis et de cuvette essentiellement sur le territoire national et d'autres partagées avec certains pays frontaliers (le fleuve Niger et ses affluents, le Lac Tchad et d'autres cours d'eau frontaliers).

L'analyse des risques et de la vulnérabilité future des changements climatiques sur le secteur Foresterie a sa raison d'être en ce sens que les actions d'atténuation des effets du changement climatique notamment les activités de Gestion Durable des Terres et des Forêts (GDT/F) qui sont mises en œuvre dans le cadre d'aménagement des pêcheries et des fermes aquacoles.

Au Niger, de nombreux travaux de modélisation climatique notamment ceux de Seidou et al. (2011), Seidou (2018), Ly (2019) ont déjà été réalisés et vont se poursuivre à l'avenir. Selon ces auteurs les dernières projections en matière de climat sont :

Une augmentation significative des températures moyennes de l'ordre de 1°C à court terme (horizon 2030), contre 1,5 à 3°C sur le moyen terme (horizon 2050);

- Une probable intensification des pluies ;
- Des évènements de plus en plus extrêmes : les inondations plus intenses et des crues exceptionnelles au niveau des cours d'eau notamment la Komadougou Yobé et le fleuve Niger, et des vagues de chaleur plus fréquentes (canicules).

En plus, l'analyse de la tendance historique (1976-2005) du climat, réalisée au Niger montre une augmentation significative des précipitations et des températures moyennes. Cette analyse montre une récurrence des effets négatifs liés au changement climatique d'où une planification des actions d'adaptation au changement climatique (Tab.4).

Tableau 4 : *Description et qualification globales du Plan national d'adaptation aux CC*

	Vulnérabilités et risques liés au changement climatique	**Risques anticipés**	**Mesures d'atténuation proposées**
Globalement/ généralement pour le pays	Très élevé	-Sécheresse, -Inondations, -Températures extrêmes -Vents violents -Tempêtes de sables et de poussières -Feux de brousse. Ensablement, Insectes nuisibles (invasions acridiennes), Maladies climato-sensibles	- Gestion Durable des Terres (GDT). -Promotion de la recherche -développement. - Production et diffusion de l'information climatique sur le secteur forestier face aux CC. - Réaménagement, Sauvegarde et sécurisation des forêts classées, parcs et réserves -Renforcer la surveillance, la prévention et la qualité des prestations en matière de maladies climato sensibles. -GIRE. -Renforcement des capacités des acteurs.
Écosystèmes aquatiques	Très élevé	-Ensablement, pressions anthropiques, espèces végétales invasives, pollution des eaux. -Inondations, -Hautes températures.	-GIRE -Gestion durable des Terres et des Forêts (GDT/F) -Protection des berges et réhabilitation des mares ensablées (Actions de CES/DRS / GDT) -Renforcement des capacités des acteurs. -Lutte contre les occupations anarchiques des lits des cours d'eaux. -Empoissonnement des plans d'eau.
Pêche et aquaculture	Très élevé	-Sécheresse, -Inondations, -Hautes températures. -Baisse de la productivité halieutique, diminution de la biodiversité.	-GIRE -GDT -Protection des berges et réhabilitation des mares ensablées (Actions de CES/DRS / GDT) -Renforcement des capacités des acteurs. - Empoissonnement des plans d'eau.

Cette étude a fait ressortir un certain nombre de vulnérabilités, risques liés au changement climatique et mesures d'atténuation identifiés pour les pêches et l'aquaculture dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : *Vulnérabilités et risques liés au CC et mesures d'atténuation*

	Vulnérabilités et risques liés au changement climatique	**Risques anticipés**	**Mesures d'atténuation proposées**
Globalement/ généralement pour le pays	• Les sècheresses, les famines et les dégradations actuelles de l'environnement. • L'Irrégularité de la pluviométrie. • Les vagues de chaleur et les fortes précipitations souvent accompagnées de vents violents. • Le changement écologiques des écosystèmes. • La pression des ravageurs. • L'amplification de la réduction de la diversité biologique. • L'utilisation d'engrais chimiques et des pesticides non règlementés. • Les Risques de fortes précipitations et d'inondations. • Les risques de vents violents et de tempêtes de sable. • La recrudescence de feux de brousse. • Le surpâturage. • Le développement de l'exploitation artisanale de l'or (orpaillage). • La prolifération des plantes envahissantes aquatiques. • La grande ampleur du phénomène d'ensablement. • Les formations et développements des ravins (érosion hydrique). • Les coupes abusives du bois et défrichement anarchique.	• La baisse sensible du niveau des plans d'eau. • Les inondations des zones d'habitation, des zones de pâturage, des terres irriguées des villages riverains. • La perte des productions maraichères. • La probable intensification des pluies. • L'augmentation significative des températures moyennes de l'ordre de 1 °C à court terme (horizon 2030). • Le risque de dégradation des terres va plus particulièrement s'accroître dans la zone agropastorale et pastorale, en lien notamment avec des processus érosifs plus intenses et une pression plus élevée sur les ressources en sols.	• Le traitement biologique et mécanique des bassins versants dégradés des zones humides. • L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre produits par l'agriculture (y compris les cultures, l'élevage et la pêche) là où cela est possible, en stockant du carbone dans les arbres, les champs et les sols. • L'introduction des espèces piscicoles adaptées. • L'intégration ou la Pratique de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC). • Le développement des opérations de productions piscicoles. • Le développement de l'apiculture moderne. • La vulgarisation des espèces fourragères. • La lutte contre les plantes envahissantes (faucardage). • Préservation de la diversité biologique. • L'opérationnalisation des plans de gestion des ressources naturelles. • Restauration des terres dégradées. • Le renforcement des capacités d'intervention des différents acteurs grâce à un dispositif d'appui-formation-conseil qui sera mis en place. • La pratique de la Régénération Naturelle Assistée (RNA). • L'élaboration du Schéma d'aménagement foncier (SAF). • Le surcreusement et le désensablement des mares après études préalables. • La réalisation d'ouvrages de retenue d'eau et des travaux de génie rural. • Le suivi et l'entretien (voire réaménagement) des ouvrages. • La lutte contre les pollutions (eaux usées, rejets industriels et ménagers). • L'étude des systèmes de production et les filières.

Écosystèmes aquatiques	• La diminution de la superficie totale des zones humides. • La perte accélérée de la biodiversité animale et végétale. • L'insuffisance de la régénération naturelle. • La diminution des eaux de surface et la baisse de la nappe phréatique. • L'ensablement des différents cours d'eau, en particulier le fleuve Niger. • La perturbation et la modification des écosystèmes y compris les zones humides. • Le retrait précoce des eaux.	• Assèchement, ensablement, pressions anthropiques, espèces végétales invasives , pollution des eaux • -Inondations, • -Hautes températures.	• La caractérisation des zones humides. • La cogestion. • L'étude sur les possibilités de mise en valeur des potentialités non encore exploitées qu'offrent les zones humides. • La gestion des écosystèmes en vue d'optimiser les services écosystémiques et la résilience des ressources naturelles. • La mise au point de méthodes pour la surveillance continue des modifications écologiques et pour prévoir l'évolution des caractéristiques des zones humides en fonction des pressions exercées par leurs utilisations actuelles. • L'amélioration des connaissances de base relatives aux fonctions et aux valeurs des zones humides. • L'élaboration de méthodologies d'évaluation des pratiques d'utilisation durable. • La mise au point de techniques de restauration des zones humides. • La constitution d'une base des données sur les zones humides.

Pêche et aquaculture	• L'ensablement des mares et points d'eau. • Le retrait précoce des eaux. • La pêche incontrôlée. • La prolifération des plantes aquatiques envahissantes. • La pollution par des ordures ménagères et industrielles et des plastiques. • L'ensablement du lit du fleuve. • La faiblesse dans la gestion des eaux de surface et eaux souterraines ; • La surexploitation des ressources halieutiques. • Dégradations des berges.	• Ensablement et assèchement du lac.	• Le renforcement des capacités de la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA) notamment en termes de personnel et de logistique pour la recherche, le suivi et l'application de la réglementation. • La création et l'aménagement de zones d'exploitation des ressources halieutiques : aménagement de mares à des fins aquacoles, construction d'étangs et de bassins piscicoles, empoissonnement de mares permanentes et semi-permanentes avec des alevins et fingerlings, etc. • La gestion des systèmes aquacoles : élevage de poissons en bassins ou en cages flottantes, recours à des concentrés pour l'alimentation, installation d'écloseries. • La gestion du matériel génétique : introduction et élevage d'espèces résistantes ou adaptées face aux variations de température / qualité de l'eau, introduction et élevage de souches de poissons à cycle court (tilapia, heterobranchus, clarias, etc. par exemple) ; • La gestion de la qualité de l'eau : techniques de lutte contre les plantes aquatiques invasives (jacinthe d'eau, typha, sorgho sauvage, etc.), faucardage (coupe et exportation des roseaux et autres herbacées poussant à proximité de l'eau), etc. • L'investissement dans les communautés de pêcheurs artisanaux et les soutenir, notamment en matière de formation, d'équipement de pêche et de moyens de subsistance alternatifs. • L'élaboration de plans communaux de prévention des risques liés au climat, incluant notamment des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) et des plans de prévention des risques de sècheresse (PPRS). • L'expérimentation, le développement et la promotion de mécanismes assurantiels accessibles aux producteurs pour les productions végétales et animales, vivrières et marchandes ; • -En allouant des moyens régionaux supplémentaires à la constitution et au déploiement rapide en cas de crise de « kits » de production agricole (semences, intrants, petit matériel, etc.), de recapitalisation des éleveurs et agro-éleveurs (noyau reproducteur de bovins, ovins ou caprins, intrants zootechniques), de relèvement des pêcheurs (nasse, filet, pirogue...) et aquaculteurs (alevins, aliments d'élevage).

5.6 Eléments d'influence des politiques et plans nationaux

L'étude a relevé des éléments d'influence des Politiques et les plans nationaux de développement des pêches et de l'aquaculture au sujet du changement climatique dans le tableau 6. Il faut noter que les crises et catastrophes sont récurrentes de nos jours et les actions de relèvement sont plus que nécessaires car les communautés de pêcheurs et les aquaculteurs sont résilients. Par conséquent, l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Relèvement Durable sont importantes pour un soutien durable au secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Tableau 6 : *Eléments d'influence*

Nom et référence du document	Citer ce que dit le document sur le changement climatique dans le secteur (par exemple, rien, ne mentionne que 'changement climatique sous les sections..., page#)	Remarques, le cas échéant
Plan National d'Adaptation	Ce document a traité le secteur Zones humides à travers : -la vulnérabilité climatiques du secteur -les options d'adaptation proposées	
Contribution Déterminée au niveau National	Ce document a traité dans le « volet adaptation » les impacts et mesures d'adaptation dans les sous-secteurs d'UTCATF (ressources en eau)	
Stratégies de la Pêche et de l'Aquaculture	-Développement durable de l'aquaculture commerciale ; -Production et valorisation des produits halieutiques ; -Développement des chaines de valeur poisson ; -Prise en compte de la dimension Changement Climatique.	
Politique Nationale de l'Environnement pour un Développement Durable	Le premier objectif est de contribuer à lutter contre les effets des changements climatiques à travers des actions d'adaptation, de renforcement de la résilience et de lutte contre les facteurs qui induisent les changements climatiques, conformément à la Contribution Déterminée au niveau National (CDN, 2015). Le second objectif est de contribuer à améliorer significativement l'environnement et le cadre de vie des populations.	

5.7 Risques et effets/ impacts du changement climatique

En plus des risques identifiés, d'autres résultats de l'étude montrent des impacts biophysiques, des implications et des mesures de réduction de risques. (Tab.7).

Tableau 7 : *Impacts biophysiques et mesures de risque*

Pilotes	Impacts Biophysiques	Implications	Mesures de réduction du risque proposées
Modifications des températures de l'eau de surface	• Dégradation des pâturages. • Assèchement des puits pastoraux. • Baisse de débits. • Perturbation dans la recharge des nappes phréatiques et des mares.	• Réduction du potentiel de production animale et culturale. • des changements du régime hydrologique des cours d'eaux, pouvant se manifester par des baisses de débits, un arrêt plus précoce des écoulements temporaires, et des remontées de sels et/ou de natron.	• La gestion rationnelle de l'eau et de la fertilité des sols, choix variétaux, optimisation des calendriers culturaux, reconception des systèmes de culture dans une perspective d'intensification écologique, etc. • Gestion des semences.

Variabilité climatique	• Perturbation dans la recharge des nappes phréatiques et des mares ; • La mise en valeur des ressources halieutiques (pêche et aquaculture) ; • Ruissellement intense et érosif. • Modification de l'aire de répartition des cultures avec extension vers le nord des surfaces utilisables pour la culture du mil. • Remontée du front agricole.	• Les technologies mobilisables en Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) visent notamment le développement d'une aquaculture fondée sur l'élevage de poissons à cycle court. • Cette modification venant parfois amplifier la réduction de la biodiversité déjà observée au cours des 30 dernières années.	• Les technologies mobilisables comprennent notamment l'aménagement de mares à des fins piscicoles, les techniques de lutte contre les plantes envahissantes aquatiques et terrestres et leur valorisation, l'installation d'écloseries, l'introduction et l'élevage d'espèces résistantes / adaptées face aux variations de température et de qualité de l'eau, et l'empoissonnement des mares permanentes avec des alevins. • Les technologies mobilisables en AIC visent notamment le développement d'une aquaculture fondée sur l'élevage de poissons à cycle court. • Techniques de CES/DRS pour la recharge de la nappe. • Les infrastructures piscicoles • Assurances Agricoles.
Sècheresse	• La dégradation des terres. • Impacte sur les activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques. • Changements écologiques dans les écosystèmes. • Perte de la diversité biologique des zones humides. • Assèchement des terres forestières humides. • Réduction de la superficie totale des zones humides.	• Baisse de la productivité. • Le risque de dégradation des terres va plus particulièrement s'accroître dans la zone agropastorale et pastorale, en lien notamment avec des processus érosifs plus intenses et une pression plus élevée sur les ressources en sols.	• CES/DRS • AIC dans les pêcheries. • Aménagement des pêcheries • Aquaponie. • Sélection des espèces qui s'adoptent au climat.
	• Changements écologiques dans les écosystèmes. • Perte de la diversité biologique des zones humides. • Assèchement des terres forestières humides • Réduction de la superficie totale des zones humides.		

6. ANALYSE FFOM DES PLANS D'ACTIONS NATIONAUX SUR LE CC ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

6.1 Plan d'actions PNA

Le plan d'action du PNA a fait l'objet d'analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités. (Tab8).

***Tableau 8 :** Analyse FFOM du PNA*

Points forts	**Faiblesses**
• ***Existence des mesures d'adaptation et d'atténuation :*** user de toutes les actions d'adaptation et d'atténuation validées pour développer chaque secteur. • ***Existence des bonnes pratiques locales :*** valoriser chaque bonne pratique zonale et financier les voyages d'étude internes. • ***Acteurs engagés et leurs capacités renforcées dans plusieurs domaines :*** mutualiser les efforts zonaux.	• ***Mesures de relèvement peu ou pas prises en compte :*** inventorier les secteurs non pris en compte et identifier les mesures applicables. • Manque d'assurance Agricole. • ***Dépendance des dispositifs d'atténuation et d'adaptation aux financements extérieurs :*** certaines actions d'urgence et d'importance capitale doivent être prises en charge par l'Etat et les Collectivités Territoriales.
Opportunités	**Menaces**
• ***Existence de financements étrangers liés aux aléas climatiques :*** mobiliser les fonds destinés aux réalisations de développement via Institutions multiples et multi-acteur existantes. • ***Engagement des Autorités Nigériennes :*** ce qui a permis l'élaboration et l'adoption des politiques, stratégies, programmes et projets liés au CC dont la mise en œuvre devrait être effective avec les financements notamment avec l'existence du SE/CNEDD comme Point Focal du Niger.	• ***Insécurité zonale :*** collaboration de tous pour permettre un développement local permanent pour une souveraineté alimentaire et économique. • ***Instabilité politique :*** créer les conditions d'une bonne gouvernance qui est l'un des Axes du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie. • Changement climatique, qui est un phénomène globalisant et continue.

Source : Enquête terrain

6.1.1 Priorités stratégiques et sectorielles sur le secteur Zones Humides

Disposant d'une faible capacité technique de lutte contre les effets négatifs du changement climatique, le Niger mise sur le renforcement de la collaboration avec les partenaires techniques et financiers pour y remédier à travers des projets, programmes, stratégies et politiques, sous l'égide des différents ministères. Le PNA a été mis en œuvre sous formes des actions prioritaires pour la résilience au changement climatique présentées par programme. (Tab9).

***Tableau 9 :** Programmes de mise en œuvre du PNA*

Programmes	**Intitulés**
Programme 1	Promotion des AGR et accès à la micro finance.
Programme 2	Aménagement des espaces pastoraux.
Programme 3	Promotion des Banques Aliments Bétail.
Programme 4	Promotion de l'élevage péri-urbain y compris l'élevage non conventionnel et l'application des biotechnologies animales (IA, TE, cryoconservation, etc.).
Programme 5	Accès aux informations agro météorologiques et renforcement des capacités organisationnelles des éleveurs.
Programme 6	Contribution à la lutte contre les maladies animales climato sensibles.
Programme 7	Aménagement, conservation et restauration des bassins versants traversés par les différents tracés de routes ou voies ferrées.
Programme 8	Adaptation des normes de conception et de dimensionnement des infrastructures routières aériennes et ferroviaires.

Programme 9	Adaptation des travaux de réhabilitation des routes.
Programme 10	Gestion des réseaux d'information de transports terrestres, fluviaux et aériens et leurs infrastructures respectives.
Programme 11	Mise en place d'un système de sécurité routière qui garantira la résilience aux catastrophes naturelles et aux risques climatiques.
Programme 12	Renforcement des digues de protection des routes, des chemins de fer et autres infrastructures.
Programme 13	Amélioration de la connaissance, promotion de la recherche-développement, production et diffusion de l'information sur le secteur Foresterie face au CC.
Programme 14	Intégration des mesures d'adaptation au niveau local dans la gestion des forêts.
Programme 15	Sauvegarde et sécurisation des forêts classées, parcs et réserves.
Programme 16	Amélioration de l'offre, de la qualité des soins et de la demande des prestations en matière de maladies climato sensibles.
Programme 17	Amélioration du financement de la santé.
Programme 18	Renforcement de l'information sanitaire et de la recherche sur les thèmes Santé et CC.
Programme 19	Maîtrise de l'eau.
Programme 20	Développement des actions de CES/DRS à des fins agricoles, forestières, fauniques, piscicoles et pastorales.
Programme 21	Protection des berges et réhabilitation des mares ensablées.
Programme 22	Renforcement des capacités des acteurs.

Source : CNEDD, 2022

En matière de la CDN, une panoplie des mesures d'atténuation au changement climatique a été aussi dressée (Tab.10).

Tableau 10 : *Mesures d'atténuation dans le cadre de la CDN*

Mesures d'atténuation	Cibles
Régénération naturelle assistée	913 932 ha
Fixation de dunes vives	10 053 ha
Réhabilitation des forêts classées dégradées	10 000 ha
Haies-vives	145 000 km
Plantations d'espèces à usages multiples	750 000 ha
Foresterie privée	75 000 ha
Programme « un village un bois »	12 500 ha
Restauration des terres pastorales dégradées	112 500 ha
Aménagement et sécurisation des enclaves pastorales, aires de pâturage et aires de repos	455 848 ha
Aménagement et matérialisation de couloirs de passage	279 702 ha
Amélioration des systèmes d'élevage basés sur l'embouche bovine et ovine	4500 fermes
Développement de fermes laitières (stabulation permanente)	258 fermes
Aménagement des terres pour les cultures irriguées ou de décrues	424000 ha

Source : CDN, 2021

Le tableau 10 illustre des actions qui concourent à la réalisation de l'aménagement des pêcheries et des fermes aquacoles.

6.1.2 Investissements et opérationnalisation

Le PNA peut faire appel à différentes sources de financements conformément aux directives du Group d'Expert des Pays les Moins Avancés (GEPMA) (LEG) : budget national, partenaires bilatéraux, partenaires multilatéraux, fondations internationales, secteur privé (compagnies minières, sociétés travaillant dans les

énergies renouvelables et non renouvelables, etc.), agences de financement (FISAN) et des OSC (réseaux d'ONG, associations, etc.), GCF, Fond d'Adaptation (FA) au changement climatique, etc.

Le coût total de l'opérationnalisation du PNA sur une période de 3 quinquennats est estimé à 3820,408 milliards de F CFA tout axe et toute priorité stratégique, confondus. Les coûts consolidés des mesures d'adaptation à court, moyen et long termes par secteur ou domaine de développement y compris les questions transversales se résument dans le tableau 11.

Tableau 11 : *Coût estimatif de la mise en œuvre du PNA par secteur*

Secteur de développement (avec prise en compte des questions transversales)	Coût estimatif en milliards FCFA
Agriculture/Élevage	9,21
Transports	3 145,15
Foresterie	589,78
Santé publique	21,44
Zones humides	53,72
TOTAL MULTISECTORIEL	3 819,31

Source : CNEDD, 2022

Le tableau 11 illustre le coût de mise en œuvre du secteur des Zones Humides représentant 1,4% du coût total du PNA.

De ce fait, dans le cadre de l'opérationnalisation du PNA, les activités de pêche et d'aquaculture ont été intégrées dans la rubrique Zones humides de l'Axe 2 « Mise en œuvre de programmes d'actions sectoriels prioritaires » du PNA pour un coût de 53,725 milliards de F CFA soit 1,4% du montant global PNA de 3 820 411 351 085 FCFA.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNA, les activités de la pêche et de l'aquaculture ont été prises en compte dans le secteur Zones Humides de la Priorité Stratégique 5 du PNA et sont budgétisées pour un coût total de 37 134 762 256 FCFA à rechercher sur un total de 53 725 762 256 FCFA du secteur (Tab.12).

Tableau 12 : *Actions et leurs budgets du domaine de la pêche et de l'aquaculture (FINANCEMENTS A RECHERCHER)*

N°	Axe 2 : Mise en œuvre d'un programme d'actions sectoriel prioritaire	
	Actions/Activités	Budget (F CFA)
	Total « Priorité stratégique 5 : secteur Zones Humides »	53 725 762 256
1	Programme de mise en œuvre du Plan d'actions de Développement Durable de la Pêche 2022-2026.	21 865 000 000
2	Projet d'Appui à l'Appropriation de nouvelles Technologies Aquacoles.	902 184 400
3	Projet d'Appui au développement de la filière pêche et pisciculture	5 650 950 000
4	Projet d'Appui à l'amélioration de la productivité des Fermes Aquacoles.	8 622 127 856
5	Projet Transformation, stockage et commercialisation des produits Halieutiques.	94 500 000
Total programmes et projets de la pêche et de l'aquaculture pour une requête de financement		37 134 762 256

NB : Tous ces programmes et projets sont en attente de financement.

Le tableau 4 illustre cinq (5) Actions relevant du domaine de la pêche et de l'aquaculture prévues pour un budget total de plus 37 milliards de F CFA à rechercher soit 69,1% des investissements du secteur Zones Humides de la Priorité Stratégique 5 en dehors des fonds alloués aux renforcements des capacités, à la mise en place des coordinations, à la logistique, les dotations en matériels, équipements et consommables, la fourniture des services, la construction des infrastructures administratives, le suivi-évaluation, etc. (Tab.13)

Il faut aussi noter que les actions d'adaptation et d'atténuation liées au changement climatique se complètent avec celles exécutées dans le secteur Foresterie. (Tab.14).

Tableau 13 : *Projets et Programmes sur les Zone Humides*

Options	Projet	Statut de financement / Coût Projet (million FCFA)
Maîtrise de l'eau	Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale ou « PREE » 2020-2024 de l'IUCN et SIDA	Financé
	Projet d'appui au programme « Kandadji » de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du Niger (PA KRESMIN)	
	Projet irrigation Sia Konza/Dosso et accès aux marchés avec une sous activité mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Faune de Dosso et des Zones humides Moyen Niger I et II	
Développement des actions de CES/DRS à des fins agricoles, forestières, fauniques, piscicoles et pastorales.	Projet de Lutte contre l'Ensablement des cuvettes Oasiennes (PLECO) dans les départements de Gouré et de Maïné - Soroa	Financé 927 70
	Projet Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC)	
	Plateforme Intégrée pour la Sécurité de l'Eau au Niger (PISEN) Projet de Relance de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC)	
	Projet Résilience agro-sylvo pastorale, Ouest Niger-Volet Sécurisation/résilience Parc W Niger et périphérie (PIP)	
	Projet de Gestion Durable de la Biodiversité et des Aires Protégées	
	Projet Mécanisme de Financement de l'adaptation au Changement climatique au niveau local (LoCAL NIGER)	Financé 921
	Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes Oasiens Nord Niger	
	Projet Intégration des Mesures d'Adaptation au Changement Climatique dans la Gestion Concertée du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari (ADAPT WAP)	
	Projet d'Appui à la Résilience face aux Changements Climatiques dans le Bassin Versant de la Sirba (PAR2C-Sirba)	En recherche de financement
Protection des berges et réhabilitation des mares ensablées	Projet Élaboration d'un plan de gestion et de valorisation des zones humides	En recherche de financement 45 4 000
	Projet Élaboration et mise en œuvre des outils d'aménagement et de gestion des zones humides et lutte contre les moteurs de leur perte et dégradation	

Renforcement des capacités des acteurs	Programme d'Appui à la Pêche et l'aquaculture au Niger (PA-PA-Niger 1) Projet Filets Sociaux Adaptatifs II «Wadata Talaka» Projet	Financé
	- Intégrer le suivi & évaluation de ces projets dans le dispositif de suivi du PNA ;	
	Déterminer les niveaux de mise en œuvre des différents projets déjà financés.	
	Projet de Renforcement de la Résilience Communautaire Rurale à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger (PRECIS)	
	Projet : Transformation et Commercialisation de Trois Produits Forestiers Non ligneux : Moringa, Anza et le miel	En recherche de financement
	Projet d'Appui à l'amélioration de la productivité des Fermes Aquacoles	
	Programme de mise en œuvre du Plan d'actions de Développement Durable de la Pêche 2022-2026	
	Projet appui au développement de la filière pêche et pisciculture	
	Projet d'Appui à l'Appropriation de nouvelles Technologies Aquacoles	
	Projet Transformation, stockage et commercialisation des produits halieutiques	
	Projet : Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la gestion des zones humides	

Tableau 13 : *Projets et Programmes sur la Gestion Durable de Terres et des Eaux (foresterie)*

Options	Projet et Programme	Statut de financement/ Coût projet, (million FCFA)
Gestion Durable des terres	Projet de Gestion Durable des Terres (PGDT) dans les départements de Gouré ; Goudoumaria et Maïné-soroa ;	Financé 1 695
	Programme National de Gestion Durable des Terres ;	En recherche de financement 89 253,966 667
	Projet de Développement de l'Agroforesterie et de Gestion Durable de la fertilité des Terres	En recherche de financement 20 950,849 800
	Programme de résilience au changement climatique à travers la Gestion durable des Terres (GDT) ;	En recherche de financement 154 824
	Projet d'appui à l'amélioration de la fertilité des sols par les travaux de restauration des terres dégradées au Niger ; -Intégrer le suivi Ŕ évaluation de ces projets dans le dispositif de suivi du PNA	En recherche de financement 8 637,499 922
Aménagement et gestion durable des écosystèmes et valorisation des ressources productives	Projet Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC)	Financé 13 530
	Programme intégré de préservation des bases productives et de développement de systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques intelligents face au climat.	En recherche de financement 289 788
	Projet Intégré de Gestion des écosystèmes Oasiens Nord Niger	Financé 15 401,681 400
	Projet d'Appui à la Résilience face aux Changements Climatiques dans le Bassin Versant de la Sirba (PAR2C-Sirba)	En recherche de financement 8 643,75
	Programme de planification stratégique des ressources naturelles du bassin du fleuve Niger	En recherche de financement 9 839,355

Amélioration de la connaissance, promotion de la recherche développement, production et diffusion de l'information sur le secteur forestier face aux CC	Développement de la recherche d'accompagnement et valorisation des connaissance	En recherche de financement 6 798
	Développement et promotion des innovations Rurales durables et résilientes dans des agroécosystèmes Nigériens (DEVENIR)	Financé 550,8984
Sauvegarde et sécurisation des forêts classées, parcs et réserves	Intégration des mesures d'Adaptation au changement climatiques pour la gestion intégrée du complexe transfrontalier W-Arly (Projet ADAPT WAP)	En recherche de financement 921
	Projet de Gestion Durable des Ecosystèmes périphériques du Parc W Niger et de la zone girafe (PGDE/PW/ZG)	En recherche de financement 123,39444
Financement de l'adaptation au Changement climatique au niveau local)	Local Climate Adaptive Living Facility (Mécanisme de Financement de l'adaptation au Changement climatique au niveau local)/ LoCAL-Niger	Financé 70,000 2

Source : CNEDD, 2022

Le coût total de la mise en œuvre de la Contribution du Niger est estimé à un 9,9081 milliards USD (Tab. 14) de 2021 à 2030.

Tableau 14 : *Coûts des réductions conditionnelles et inconditionnelles*

Mesures	Réductions				Montant total (milliards USD)
	Conditionnelles (%)	Montant (milliards USD)	Incondition-nelles (%)	Montant (milliards USD)	
Adaptation	64	4,343	36	2,40	6,743
Atténuation	93,28	2,9524	6,72	0,2127	3,1647

Le coût total 'Inconditionnel' et 'Conditionnel de la CDN s'élève respectivement à 2,6127 Milliards USD (26,4%) et à 7,2954 Milliards USD (73,60%).

L'opérationnalisation de la nouvelle CDN requiert d'importants moyens financiers, technologiques et logistiques ainsi que des renforcements de capacités humaines à condition de mobiliser les appuis de la communauté internationale et de la Finance Climatique afin de permettre à l'atteinte des objectifs de développement économique et social, de la CDN et de l'Accord de Paris.

Le coût total de la CDN sur 10 ans est estimé à 9,9077 Milliards USD (990,77 millions USD/an) qui sont repartis comme suit :

- Les mesures d'Adaptation : 6,743 Milliards USD dont 2,40 Milliards USD Inconditionnel (36%) et 4,343 Milliards USD Conditionnel (64%)
- Les mesures d'Atténuation : 3,1651 Milliards dont 0,2127 Milliards USD, Inconditionnel (6,72%) et 2,9524 Milliards USD Conditionnel (93,28%).

6.1.3 Système de suivi-évaluation.

La nécessité de renforcer la résilience des communautés et, des systèmes a amené les États à se doter d'outils de planification qui prennent en compte les changements climatiques dans les actions de développement. Le PNA étant un document de planification des actions d'ACC et de mobilisation de ressources, il permettra à

moyen et long termes d'améliorer la base scientifique, d'actualiser les scénarii climatiques, d'appréhender de façon plus fine des risques en cours et projetés, ainsi que les vulnérabilités. Il permettra aussi une meilleure priorisation des options d'adaptation face à de nouvelles vulnérabilités qui seront identifiées.

Ainsi, pour une mise en œuvre effective, efficace et efficiente des actions/ activités prévues du Plan, il est prévu de « Développer un outil d'évaluation de la prise en compte effective de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans les politiques, programmes et projets à venir et le mettre à la disposition des ministères sectoriels, les ONG et les institutions partenaires » et aussi dans le plan quinquennal de mise en œuvre du PNA à l'Axe 1 « Renforcement de la coordination entre les institutions et la prise en compte de l'ACC dans les politiques et programmes » à la Priorité stratégique 3 « Renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre du PNA ».

6.4 Plan d'actions SNDDA

Le Plan d'action (2020-2024) de la SNDDA a pour objectif général de relancer durablement le développement d'une aquaculture profitable, par la création d'un environnement favorable à l'entreprenariat, à l'accès aux ressources de production et au marché. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Améliorer la productivité des fermes aquacoles ;
- Accompagner les nouvelles dynamiques de transferts de technologies aquacoles ;
- Améliorer les capacités de gouvernance et de gestion des organisations professionnelles ;
- Apporter un appui au développement de marchés incitatifs des produits aquacoles.

Le coût total estimé de la mise en œuvre du plan est de 11,668 milliards de F CFA pour le financement de quatre (4) projets suivants :
Projet 1 : Appui à l'amélioration de la productivité des fermes aquacoles pour un montant total de 8 622 128 000F CFA ;

Projet 2 : appui à l'appropriation de nouvelles technologies aquacoles pour un budget de 902 184 000 F CFA ;

Projet 3 : appui à la profession aquacole au Niger dont le total des investissements s'élève à 187 456 000 F CFA ;

Projet 4 : appui au développement de marches incitatifs des produits aquacoles à un coût estimé à 1 956 270 000 F CFA.

Ces projets ont été conçus sur la base des contraintes majeures identifiées et validées par toutes les parties prenantes du sous-secteur de l'aquaculture. Dans le plan, les aspects transversaux ont été beaucoup pris en compte. Il s'agit notamment de la bonne gouvernance, le genre et l'inclusion sociale.

La dimension changement climatique (adaptation et l'atténuation des effets et impacts) sur le sous-secteur de l'aquaculture n'est plus à démontrer du fait que cette activité est déjà une réponse face aux impacts néfastes des changements climatiques sur les pêcheries lacustres et fluviales.

6.5 Plan d'actions SNDDP

Le changement climatique est considéré comme risque et menaces respectivement dans le cadre logique axé sur les résultats de la Stratégie nationale de développement durable de la pêche au Niger (2021-2035) et dans l'analyse FFOM du plan d'actions. Ainsi, le plan d'actions opérationnel est composé des axes stratégiques suivants :

- ***Axe stratégique N°1 :*** Gérer durablement les ressources halieutiques pour mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la pauvreté et rendre visible la contribution du sous-secteur dans l'économie nationale. Le budget de sa mise en œuvre est évalué à 17 305 000 000 F CFA.
- ***Axe stratégique N°2 :*** Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations des communautés de pêche pour améliorer la gestion du sous-secteur de la pêche dont le montant prévu à son opérationnalisation est estimé à 4 200 000 F CFA.
- ***Axe stratégique N°3 :*** Communication et Suivi-évaluation dont le coût est fixé à 360 000 000 F CFA.
- Le sous-secteur de la pêche ne dispose pas de projet ou programme spécifiquement dédiés à sa cause. Cependant, quelques programmes et projets du Ministère en charge de l'Environnement et ceux des autres Ministères qui disposent de petits volets financés du secteur. Ce qui n'est permet pas une prise en charge intégrale, efficiente et efficace des contraintes liées audit sous-secteur.

Parmi ces programmes et projets, on peut citer entre autres :

- ***MHA/E :*** le Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP), le Projet Promouvoir la Production Agricole Durable et la Conservation des Principales Espèces de la Biodiversité par la Restauration des Terres et l'Utilisation Efficace de l'Ecosystème dans le Dallol/Bosso et Zones Environnantes (PROSAP/COKEBIOS).
- ***Autres ministères et institutions :*** le Programme Régional de Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS II), le Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire au Niger (PRRIA II), le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changement Climatiques dans le bassin du fleuve NIGER (PIDACC/BN), Programme de Résilience du Système Alimentaire (PRSA/FSRP), Projet de Intégré de Développement Urbain et Résilience Multisectoriel (PIDUREM), Projet Sans Regret et le Projet de Plateforme Intégrée pour la Sécurité de l'Eau au Niger (PISEN).

Ainsi, les fiches de projets suivantes ont été élaborées comme suit (en attente de financement) :

Fiche de projet 1 : Appui au développement durable de la pêche

- Impact du projet : Les conditions de vie des acteurs de la pêche et leurs moyens d'existence améliorés
- Objectif général : La pêche contribue effacement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la création d'emplois
- Objectifs spécifiques
 - -Améliorer les capacités de gouvernance et de gestion des organisations des pêcheurs ;
 - -Améliorer la structuration professionnelle de la filière poisson.
 - -Renforcer le transfert des compétences techniques et financières aux collectivités locales
- Actions de mise en œuvre
 - ✓ Renforcer les capacités techniques des acteurs ;

- ✓ Renforcer la spécialisation des composantes de la filière pêche ;
- ✓ Améliorer la productivité des pêcheries
- ✓ Améliorer la sécurité sanitaire des produits halieutiques

- Durée du projet : 5 ans
- Zone d'intervention : Couverture : Nationale
- Coût du projet : 5 milliards

Fiche Projet 2 : Appui à l'autonomisation des femmes mareyeuses

- Impact du projet : Les conditions de vie des femmes mareyeuses sont améliorées
- Objectif général

Améliorer durablement les revenus des femmes mareyeuses

- Objectifs spécifiques
 - ✓ Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des mareyeuses,
 - ✓ Améliorer les capacités de conservation et de conditionnement des produits de pêche
 - ✓ Améliorer les capacités de commercialisation des produits de la filière pêche
- Actions de mise en œuvre
 - ✓ Améliorer le système d'information des marchés des produits halieutiques,
 - ✓ Améliorer les capacités de transformation du poisson
 - ✓ Améliorer l'hygiène de traitement et de transformation du poisson
- Durée du projet : 5 ans
- Zone du projet : Couverture nationale
- Coût du projet : 3 milliards

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les politiques et stratégies nationales en matière de pêche et d'aquaculture ont été largement examinés au même titre que les politiques et stratégies nationales sur le changement climatique et sur la gestion de l'environnement puis sur le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN). En effet, le Niger a fourni énormément d'efforts dans l'élaboration, l'adoption et la réactualisation des instruments nationaux. Cependant, le pays ne dispose pas de Plan National d'Investissement Agricole, ce qui ne permet pas de planifier et suivre régulièrement et chronologiquement les investissements dans le secteur Agricole en général et dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en particulier. La Stratégie nationale de développement durable de la pêche (2021-2035) via son plan d'actions (2021-2025) prend en compte l'aspect changement climatique. Quant à la Stratégie nationale de développement durable de l'aquaculture (2020-2035), elle est déjà une gamme de mesures d'adaptation et d'atténuation face aux menaces liées aux changements climatiques qui pèsent sur les pêcheries lacustres et fluviales. Ainsi, la dimension climat est parfaitement prise en compte en cohérence aux dispositions du cadre politique et la stratégie de réforme (CPSR) pour la pêche et l'aquaculture en Afrique et l'adaptation au changement climatique.

Aussi, la domestication des instruments mondiaux suivie de la mise en œuvre de la stratégie nationale révisée permettra d'améliorer la création d'emplois et la régénération des revenus aux acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ce qui contribuera à réduire le nombre des jeunes enrôlés dans le banditisme qui sévit dans certaines zones du Niger.

Ainsi, dans l'optique de domestiquer les instruments régionaux et mondiaux pour renforcer la prise en compte du changement climatique dans les politiques et stratégies nationales et de rehausser les budgets alloués au secteur de la pêche et de l'aquaculture, des recommandations ont été formulées :

A l'endroit de l'ETAT :

- Créer/ réhabiliter des marchés modernes à poisson ;
- Créer des alliances productives (producteurs-mareyeuses-commerçants) en pêche et en aquaculture ;
- Promouvoir l'aquaculture commerciale selon l'approche Chaines de Valeur ;
- Développer la synergie d'action en valorisant les entreprises de fabrique d'aliment-bétail pour la production d'aliment pour poisson ;
- Développer la chaine de froid ;
- Conduire une étude en ingénierie sociale pour un changement de comportement alimentaire selon l'approche « Consommons-naturel et national » ;
- Mettre en œuvre le programme de relèvement des pêcheurs et aquaculteurs en cas de risques et de catastrophes ;
- Allouer des moyens conséquents à la recherche-développement avec un suivi de proximité par un comité tripartite Bailleurs-Etat-Institution de recherche ;
- Evaluer et accentuer l'opérationnalisation des 2 stratégies de la pêche et de l'aquaculture du Niger sous la conduite « Approche-Programme DPA-STD » en prenant en compte la dimension changement

climatique pour le second quinquennat de leurs plans d'action ;

- Concevoir et financier un programme/ projet typiquement de la pêche et de l'aquaculture sous tutelle du Ministère en charge de l'Environnement en phase pilote dans trois régions au maximum ;
- Créer une synergie d'action entre les pays ayant des réalités proches dans le cadre d'adaptation au changement climatique afin de concevoir et mettre en œuvre une approche collective.

A l'endroit de l'UA-BIRA/ UEMOA/ FAO / PNUD / PAM/ OXFAM :

- Large internalisation des stratégies, des plans nationaux d'investissement Agricole et des outils au Niger ;
- Faciliter la mobilisation des ressources financières et raffermir le partenariat pour mieux financer les actions entrant dans le cadre du changement climatique qui seront exécutées selon les réalités spécifiques du Niger et dans un temps raisonnable.

BIBLIOGRAPHIE

1. ***AIC, 2019.*** Adaptation face aux changements climatiques et agriculture intelligente face au climat au Niger. Document préparé dans le cadre du processus de formulation concertée de la Stratégie et du Plan National d'Adaptation de l'Agriculture face aux changements climatiques (SPN2A). 10p.
2. ***AIC, 2020 :*** Agriculture Intelligente face au Climat.
3. ***ARSO/ORAN, 2024.*** Organisation Régionale Africaine de Normalisation.
4. ***CUA-NEPAD, 2014.*** Le Cadre Politique et la Stratégie de Réforme des Pêches et de l'Aquaculture en Afrique. 66p
5. ***CNEDD, 2019.*** Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques. Green Climat Fund. PNUD. 275p
6. ***CNEDD, 2020.*** Étude sur les activités d'adaptation réalisées et en cours entre 2006 et 2019Faire progresser la planification et la budgétisation de l'adaptation à moyen et long termes au NIGER-PNA. Green Climat Fund, PNUD. 80p.
7. ***CNEDD, 2020.*** Rapport de l'actualisation de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation (V&A) aux changements climatiques dans le secteur de l'agriculture au Niger. Contribution pour la Quatrième Communication Nationale (QCN) sur les Changements Climatiques.
8. ***CNEDD, 2022.*** Plan National d'Adaptation aux Changements climatiques. Green Climat Fund. PNUD. 275p.
9. ***CPSR, 2014.*** Référentiel politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Créer un environnement propice et porteur pour le secteur de la pêche afin de créer un développement équitable, social et économique en Afrique. Commission de l'Union africaine, NEPAD Transforming Africa.
10. ***FAO, 1995.*** Code de conduite pour une pêche responsable.
11. ***FAO, 2004.*** Profils par pays des pêches et de l'aquaculture. Ouganda (2004). Fiches d'information sur les profils de pays. En : Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO [en ligne]. Rome : FAO. Mis À Jour Le 1Er Décembre 2004 [Cité Le 25 Mai 2020]. http://www.fao.org/fishery/.
12. ***FAO, 2012.*** The State of the world Fisheries and Aquaculture 2012. Département de la FAO en charge de la pêche et de l'aquaculture. FAO.
13. ***FAO, 2020.*** La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020. La durabilité en action. Rome : FAO.
14. ***FAO, 2022.*** La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022. Vers la transformation bleue. Rome, FAO.
15. ***FISAN, 2017.*** Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Présidence de la République du Niger. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. Boulevard de l'Indépendance. Niamey-Niger.74p
16. ***Food Security, 2021***
17. ***GIEC, 2007a.*** Changement climatique 2007 : impacts, adaptations et vulnérabilité. Dans M. L. Parry, O. F. Canzian, J. P. Palutikof, P. J. van der Linden, J. Paul & C. Hanson (Eds.), Contribution du FAO, 2011 : Aquaculture commerciale et croissance économique, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire. Document technique sur les pêches et l'aquaculture, ISSN 2070-7029, 65p.
18. ***GIEC, 2007b.*** Changement climatique : impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat. Résumé à l'intention des décideurs.

Secrétariat du GIEC, Genève, Suisse. Groupe de travail II au 4e rapport d'évaluation du GIEC. Cambridge : Cambridge University Press.

19. ***GIEC, 2014.*** Changement climatique 2014 : rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au cinquième rapport d'Appréciation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Équipe de rédaction principale, R. K. Pachauri et L.A. Meyer. Genève : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 151 pages. Disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.ipcc.ch/pdf/assessmentreport/ar5/syr/SYR_AR5_FINAL_full_wcover.pdf
20. ***Hauswirth D., Yayé H., Soumaila A.S., Djariri B., Lona I., Abba M. B., 2020.*** Appui à la formulation concertée de la SPN2A pour la République du Niger : Identification et évaluation des options d'agriculture intelligente face au climat prioritaires pour l'adaptation face aux changements climatiques au Niger (Volume 2 :Annexes). Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. AFD. Facilité Adapt'Action. Niamey, Niger. Baastel - BRL - ONFI. Bruxelles, Belgique.
21. ***LDN, 2021***
22. ***MESU/DD,2019.*** Promotion de l'aquaculture commerciale au Niger. Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture (SNDDA, 2020-2035) et son Plan d'Actions (2020-2024). Direction de la pêche et de l'aquaculture. DGEF/MESUDD/ Niger. FAO.
23. ***MESU/DD, 2020.*** Stratégie Nationale de Développement Durable de la Pêche (SNDDP, 2021-2035) et son Plan d'Action (2021-2025). Direction de la pêche et de l'aquaculture. DGEF/MESUDD/ Niger. FAO.
24. ***PNA, 2022.***
25. ***SPN2A, 2020.*** Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (2020-2035S) pour soutenir l'adaptation des producteurs face aux changements climatiques et à d'autres facteurs de risque. Niamey-Niger. 40p
26. ***SNCA, 2017.*** Système Nationale de Conseil Agricole du Niger. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Haut-Commissariat à l'Initiative 3N. 47.p
27. ***SPIN, 2015.*** Stratégie Nationale de la petite irrigation. Direction Générale du Génie Rural. Ministère de l'Agriculture. 85.p
28. ***UA-BIRA, 2018.*** Note de Plaidoyer : Promotion de la maîtrise des instruments juridiques internationaux dans les filières pêche et aquaculture.
29. ***UA-BIRA, 2023a.*** Mécanismes de suivi de la mise en œuvre et de la ratification des instruments internationaux pertinents (par les États membres de l'Union africaine) relatifs à la pêche et à l'aquaculture.
30. ***UA-BIRA, 2023d.*** Services de conseil pour examiner et aligner les politiques et les lois nationales en matière de pêche et d'aquaculture sur le PFRS, les instruments régionaux et les meilleures pratiques mondiales pour 15 États membres de l'UA. Final Technical Report, Consultancy for African Union-Inter-African Bureau of Animal Resources. 84 p.
31. ***UA-BIRA, 2023b.*** Instruments et initiatives internationaux prioritaires liés à la pêche et à l'aquaculture et stratégies pour une participation effective des États membres de l'UA.
32. ***UA-BIRA, 2023c.*** Projet « Améliorer la gestion durable des pêches et le développement de l'aquaculture en Afrique : un programme de réforme accélérée du secteur (FISHGOV2) ». Appréciation de l'alignement des stratégies nationales et régionales en matière de pêche et d'aquaculture et des plans nationaux et

régionaux d'investissement agricole au CPSR/PFRS et l'adaptation aux changements climatiques. Rapport final. 50p

33. UA-BIRA, 2022. Note Politique : Identification et l'analyse des instruments prioritaires liés à la Pêche et l'Aquaculture dans les Etats membres de l'union Afrique : Un pas vers leur domestication pour une gouvernance améliorée des pêches.

34. UA-BIRA, 2015. Un guide pour la mise en œuvre du cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Commission de l'Union Africaine. 86p

35. UA-BIRA, 2018. Plan Stratégique 2018-2023. Nairobi, Kenya. 116p

36. UEMOA, 2007. Règlement N°05/2007/ CM/UEMOA du 6 avril 2007 portant adoption du plan d'aménagement concerté des pêches et d'aquaculture au sein de l'UEMOA ; Programmes d'actions.

Annexes

Annexe 1 : Programmes et projets de l'Axe 2 du PNA (2022) : Mise en œuvre d›un programme d'actions sectoriel prioritaire.

Priorité stratégique	Programmes	Projets
Priorité stratégique pour le secteur Agriculture / Elevage	-	Appui à la création d'un Centre Camelin au Niger.
	-	Projet pilote d'appui à la régénération et à la valorisation du taurin Kouri au Niger (Projet Kouri).
Priorité stratégique pour le secteur Foresterie	Programme National de Gestion Durable des Terres.	Projet de Développement de l'Agroforesterie et de Gestion Durable de la fertilité des Terres.
	Programme de résilience au changement climatique à travers la Gestion durable des Terres (GDT).	Projet d'appui à l'amélioration de la fertilité des sols par les travaux de restauration des terres dégradées au Niger.
	Programme intégré de préservation des bases productives et de développement de systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques intelligents face au climat.	Projet de Gestion Durable des Ecosystèmes périphériques du Parc W.
	Programme de planification stratégique des ressources naturelles du bassin du fleuve Niger.	-
Priorité stratégique pour le secteur Zones Humides	Programme d'Appui à la Pêche et l'aquaculture au Niger (PAPA-Niger 1).	Projet Élaboration d'un plan de gestion et de valorisation des zones humides
	Programme de mise en œuvre du Plan d'actions de Développement Durable de la Pêche 2022-2026.	Projet Élaboration et mise en œuvre des outils d'aménagement et de gestion des zones humides et lutte contre les moteurs de leur perte et dégradation
	-	Projet de Renforcement de la Résilience Communautaire Rurale à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger (PRECIS).
	-	Projet Filets Sociaux Adaptatifs II «Wadata Talaka»Projet
	-	Projet d'Appui à l'Appropriation de nouvelles Technologies Aquacoles.
	-	Projet d'Appui au développement de la Filière pêche et pisciculture.
	-	Projet d'Appui à l'amélioration de la Productivité des Fermes Aquacoles.
	-	Projet : Transformation et Commercialisation de Trois Produits Forestiers Non ligneux : Moringa, Anza et le miel.
	-	Projet Transformation, stockage et commercialisation des produits halieutiques.

Annexe 2 : Listes des programmes et projets exécutés

Programmes et projets	**Budgets**
Projet Restauration des Forêts et Paysages et Gestion Durable des Terres au sahel	- Durée : 2018-2021 (4 ans) - Montant : 1 800 000 euros - Zone : Burkina Faso et le Niger.
Le Projet d'Appui à la Résilience Climatique pour un Développement Agricole Durable	• Durée : 2020. • Montant : 7 215 000 000 FCFA. • Zone : Régions de Dosso et Zinder.
Le projet IKI (Internationale Klimaschutz Initiative)	• Durée : 2019 à 2023 (4ans) • Montant : 400 000 $US
Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes Oasiens Nord Niger	• Durée : 2020. • Montant : 4,644,522 dollars US.
Projet de Gestion Durable des Terres (ex Projet de Lutte Contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes (PLECO))	• Montant : 715 000 000 Francs CFA.
Projet de Gestion Durable de la Biodiversité et des Aires Protégées (ex Niger Fauna Corridors)	• Montant : 589 020 000 FCFA.
Projet d'Appui à la Gestion Durable des Aires Protégées Sahélo-sahariennes	• Durée : 2017-2020. • Montant : 1.800.000 Euros RNNTT
Projet régional « Réserve de Biosphère Transfrontalière de la région WAP »(RBT-WAP-GIZ)	• 18 millions d'euros. • Le parc W, la Réserve de Tamou et la zone Girafe.
Projet « Intégration des Mesures d'Adaptation au Changement Climatique dans la Gestion Concertée du complexe transfrontalier WAP (ADAPTWAP)	• Durée : 2020-2024 (4 ans) • Montant : 11 536 200 US $

Annexe 3 : Situation des projets et programmes en cours

Intitulés	Montant	Sources de financement	Période de mise en œuvre	Observations
Direction Générale des Eaux et Forêts				
Projet d'Appui à la Résilience Climatique pour un Développement Agricole Durable On attend le transfert de tout le matériel et équipement pour clôturer définitivement à notre niveau	7 215 000000 FCFA	Union Européenne	2016-2020	Le projet intervient dans les Régions de Dosso et Zinder et comporte 2 composantes : La Composante Action Terrain mise en œuvre à travers 7 projets de terrain portés et gérés par des ONGS et la Composante Assistance Technique au MESU/DD et au CNEDD. La gestion financière est assurée par l'Assistance Technique (ICRISAT)
Direction de la Gestion des Terres				
Projet Restauration des Forêts et Paysages et Gestion Durable des Terres au sahel	1 800 000 euros pour les 2 pays (Burkina Faso et Niger	FAO/FFEM	2018-2021	Régions de Tillabéry, Dosso et Tahoua (1 commune par région)
Projet IKI(Internationale Klimaschutz Initiative)	400 000 euros	FAO/BMZ	2019-2023	Régions de Tillabéry, Dosso et Tahoua (1 commune par région)
Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes Oasiens Nord Niger	2 850 000 000	ONU Environnement/ FEM	2020-2025	
Projet Gestion Durable des Terres (ex PLECO)	712 000 000 Fcfa	PNUD	PTA 2020. 90000 000 FCFA	Régions de Zinder (Gouré) et Diffa (Goudoumaria et Mainé Soroa)
Projet pilote de plantation d'arbres dans la ceinture verte et dans les rues de Niamey	40000000Fcfa	PNUE/Corée du Sud (Service Coréen des Forêts)	2019-2020	Un Point Focal est nommé au sein de la DGDT.
Direction de la Pêche et Aquaculture				
Programme Régional de Renforcement de la collecte de données statistiques des pêches dans les Etats membres de l'UEMOA et de création d'une base de données régionale	10 000 000 FCFA	UEMOA	Annuelle (2016-2021)	Suspendu en 2019 pour raison de la non réactualisation de l'enquête cadre Pêche 2012.

Projet Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/ABN)	13, 530 milliards de francs CFA en hors taxes	GCF,FAD, UE, FEM et Gouvernement	2019-2024	Sous tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement Convention encours d'ANO
Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel P2RS	25 420 960 000 FCFA	BAD	2015-2021	Sous tutelle du Ministère de l'Agriculture Deux conventions de suivi et supervision des activités de Développement Durable de l'Aquaculture et de la Pêche et de la lutte contre les plantes envahissantes
Projet de Renforcement de la Résilience à la sécurité alimentaire (PRRIA)	26 milliards CFA	BID	2016-2021	Un point focal et un expert environnementaliste tous issus de la DPA appui le projet.
Direction de la Faune, Chasse et Parcs et Réserves				
Projet de Gestion Durable de la Biodiversité et des Aires (ex Faune Corridor)	589 020 000 FCFA budget 2020	PNUD	2012-2016	
Projet régional RBT WAP-GIZ	23.000.000 Euros	Union Européenne	2018-2022	Projet régional
Projet régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique de l'Ouest REDISSE.	21.440.000.000 FCFA	Banque Mondiale	2018-2022	Projet multisectoriel (Ministères en charge de la Santé, Elevage et Environnement)
Projet «Intégration des Mesures d'Adaptation au Changement Climatique dans la Gestion Concertée du complexe transfrontalier WAP (ADAPT-WAP)	11 536 200 US $	Fonds d'Adaptation	2020-2024	Projet régional
Projets avec des conventions avec la DGEF (ou agence d'exécution)				
Phase intérimaire du Projet de Gestion des Forêts Naturelles et Approvisionnement Durable en bois Energie des Villes du Sahel (FONABES)	500000 Euros	AFD/CIRAD	2019-2021	Projet exécuté par CIRAD en vue de préparer le projet Bois Energie au Sahel (BES)
Projet Gestion des Risques de Catastrophes et Développement Urbain (PGRC-DU)	13 583 981 679 FCFA	BM	2016-2020	Le volet environnement du projet est d'un montant de 7 milliards de FCFA. La mise en œuvre des actions de terrain est assurée par les ONGs, la DGEF n'assurant que le contrôle qualité à travers un point focal.
Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC)	60 600 000 000 FCFA	BM	2017-2022	Un point focal du projet a été désigné au sein de la DGDT

Programme d'Actions Communautaire pour la Résilience Climatique (PACRC)	21 066 400 265 FCFA (composante 2.1)	BM	2012– 2017 (prolongé jusqu'en 2021)	La DGEF est une des 4 Agences d'exécution, et assure la coordination de la composante 2.1 (Améliorer la résilience des systèmes agro sylvo-pastoraux) à travers un Chef de projet. Les actions de cette composantes sont mises en œuvre par les communes sous de sous-projets intégrés (agriculture, élevage et environnement)
Protocole d'Accord PAM/MESUDD	301 121 200 FCFA	PAM	2020-2021	Les virements des fonds sont faits par le PAM dans le compte unique du trésor. des avenants à cet accord pour prendre en compte des activités supplémentaires sont en cours de négociation
Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF)	50 965 365 000 fcfa	FIDA	2016-2023	Pas de convention avec la DGEF
Projet de Gestion des Forêts Naturelles et Approvisionnement Durable en bois Energie des Villes du Sahel (FONABES)	660 416 850 FCFA	FFEM	2015-2019 650 000 euros acquis pour une phase intérimaire en 2020	
Projet « d'Appui à la Surveillance du doum et au Renforcement de ses Filières (PASDRF) dans le département de Mayahi/ Région de Maradi »	404 396 560 FCFA	ONG Taimakonmanoma et HEKS (ONG Suisse)	2017-2021	Convention avec la DRE de Maradi
Programme de Promotion de l'Agriculture Productive (PromAP)	PM	GIZ	Assistance Technique internationale pour la période 2020-2021	La DGDT abrite l'Assistance Technique
Programme Kandagi	55 000 000 francs CFA	BAD	Actualisation des données d'inventaire et le contrôle de l'assurance qualité du bloc forestier de Gabouassala-mo u (Ty).	DGDT sur 4 ans

Projet Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/ABN)	38 000 000	BAD	Supervision des activités	DGDT

Annexe 4 : Liste des personnes interviewées

N°	Nom Prénom	Fonction	Structures	Téléphone	E-mail
1	Alassane Makadassou	Secrétaire Général Adjoint	MHA/E	-	-
2	Yacouba Seybou	Directeur Général	DGEF/ CC	-	-
3	Issa Yacouba	Directeur National	DPA/ DGEF	96896798	*iycoeded@yahoo.fr*
4	Seyni Moumouni	Directeur National/ Adjoint	DPA/ DGEF	96495120	*Moumouni.seini@gmail.com*
5	Mm Boubacar K. Yagana Tinguiri	Directrice Générale Adjointe	DGEDD	-	-
6	Ramata Abba Kiari	Directrice Nationale	DRR/ACC / DGEDD	97979000	*ramataabbakiari@gmail.com*
7	Boubacar Diadia	Chef de Division	DRR/ACC / DGEDD	90761583	*fromdiadia@gmail.com*
8	Boubacar Hassane	Chef de Division	DEV/PFNNL/ DGEDD	-	-
9	Djimarao Illa	Coordonnateur	PISEN	96595936	*illadjimrao7@gmail.com*
10	Hamani Adamou	Expert Environnement	PISEN	90343003	-
11	Siaka Oumarou	Coordonnateur	PIDACC	96495058	-
12	Labo Yahaya	Expert Suivi-Evaluation	PIDACC	96526263	-
13	Lawali Tahirou	Entreprise de poissonnerie	Entreprise de poissonnerie	92228074	-
14	Soumana Boureima	Président de groupement des pêcheurs	APN National	98558503	-
15	Zakariyaou	Président de l'Association des pêcheurs professionnels du Niager	APPN	98141010	-
16	Monsieur Mahamadou	Association des mareyeurs	Mareyeurs	96576041	-
17	Touré Harouna	Chef de Division Développement Aquaculture	DPA/ DGEF	-	-
18	Ramatou Amadou	Chargée de programme	DPA/ DGEF	98299553	-
19					
20	Issaka Djibo	Président de l'Association de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes	ALC/PAE	94360438	-
21	Chaibou Gaouri	Chef de mission	Cabinet Sahel Bio Alliances Productives	96000040	-
22	Mamane Sani	Chef de Division	CNEDD	-	-
23	Bello	Sahel Bio	Assistant Sahel Bio	98345550	-
24	Mahamadou Maman Sani Mourtala	Chef de Division Statistique	DPA/ DGEF	96870060	-
25	Abdoul Kader Mohamed	Coordonnateur	PGIP	96491976	*Kader_mohamed.fr@yahoo.fr*
26	Salisou Bassirou	Directeur National	DEP / MHA/E	96460878	*salissoubassirou@gmail.com*
27	Sambo	Président ANE	3AN	96889595	-
28	Elh. Seyni Galla	Président de la Fédération des Groupements des pêcheurs	FGPN	96554009	-
29	Aïssa Amadou	Chef de Division Nutrition	DPA/ DGEF	89362689	-
30	Modi Salifou	Directeur Général	FISAN	70803856	*Moussa.modi@fisan.ne*

31	Abdou Kader Zakariyaou Oumarou	Directeur Général	ANMC	99018989	-
32	Moïse Assogba	Chef de Département Normalisation	ANMC	-	*assogba_moise@yahoo.fr*
33	Abdoul Aziz Gado	Entreprise de poissonnerie	Vendeur de poisson	97549930	
34	Assoumane Mamane	Directeur National	DGDT/F	96984678	-
35	Assoumane Garba	Expert Suivi-Evaluation	PROSAP COKEBIOS	96097299	*assoumane garba@yahoo.fr*
36	Bello Ousmane	FAO	Expert en Changement Climatique (CC)	92673572	*Bello.oussoumanemamane-moustapha@fao.org*
37	Pr Awaïss Aboubacar	Enseignant-Chercheur	Département Eaux et Forêts / FSA/ UAM	90978500	-
38	Hassane Cissé	Directeur Général	BNEE/ MHA/E	96563892	*cisseronhassane@yahoo.fr*
39	Salif Zoumari	Directeur National	DFC/AP / DGEF	96496798	*Salifzoom2@yahoo.com*
40	Bakoye Souley	Chef de Division Reboisement,Aménagement Forestier	DGDT/F	96523788	-
41	Gamatié Yayé Moctar	Chargé de Programme	DGDT/F	98328777	-
42	Pr Alhou Bassirou	Enseignement-Chercheur	ENS/ UAM	96961422	*alhoubass@yahoo.fr*
43	Issaka Chamoulou	Directeur National	DPNE/M / DGEF	96401836	-
44	Dr Abdou Aziz Seyni Galokoye	Chargé de Programme	UICN-Niger	96092617	*abdoulaziz.seyni@iucn.org*
45	Hassane Abdoulaye	Expert Aménagiste	PROSAP COKEBIOS	96166387	*hassaneabdoul@yahoo.fr*
46	Monsieur M.	DSI	Douanes	-	-
47	Chaibou A.Gaouri	Chef de Mission	Cabinet Sahel Bio	96000040	*cgaouriry@gmail.com*
48	Amadou Laminou	Directeur de la législation et de reforme	Ministère de Justice	96962803	
49	Issoufou Chaibou Alassane	Chef de division de contrôle des activités économique de la lutte contre la vie chère et la répression de fraude	Ministère de commerce et de l'industrie	98246768 90487497	*cherifyuriste@gmail.com*
50	Saidou Baraou	Responsable de la composante 2	PRSA	90051774	*baroudan_babba@yahoo.fr*
51	Kaza Gaoh	Expert mise en valeur CDV	P2RS II	96498088	*alogoadr2005@yahoo.fr*
52	Oumane Issa	Directeur de la promotion filières Animales	DPCVA/ DGPIA/MAG/EL	96334927	*issaousmanechekaraou@gmail.com*
53	Mm Abass Amina	DGA/ MAG/EL	Directrice Générale de l'Agriculture	-	-
54	Ibrahim Boubacar	Enseignant chercheur Programme	Wascal /FAST/ UAM	88767801	*ibraboub@yahoo.fr*



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org